

REPUBLIQUE DU BENIN



PROJET DE LOI DE FINANCES, GESTION 2013

RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER

27 décembre 2012

Sommaire

LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES GRAPHIQUES	3
LISTE DES ENCADRES	3
INTRODUCTION.....	7
CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL	9
1. Environnement international et régional	9
2. Evolution des différents marchés	15
CHAPITRE 2 : SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE	20
1. Retour sur les performances économiques de 2011	20
2. Environnement économique national en 2012.....	22
3. Gestion du Budget Général de l'Etat, exercice 2012.....	28
CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2013	38
1. Environnement économique mondial	38
2. Perspectives pour les différents marchés	42
3. Perspectives économiques béninoises	43
4. Principales réformes structurelles pour 2013	46
CHAPITRE 4 : ACTIONS BUDGETAIRES ET FISCALES POUR 2013	48
1. Grandes options du projet de Loi de Finances, gestion 2013.....	48
2. Grandes masses du Budget 2013	65
3. Equilibre général de la Loi de Finances 2013.....	69
CONCLUSION	72

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Point de réalisation des recettes au 30/06/2012 (en milliards FCFA).....	29
Tableau 2:Point de réalisation des recettes douanières au 30/06/2012 (en milliard FCFA).....	30
Tableau 3 : Point de réalisation des recettes des Impôts au 30/06/2012 (en milliards FCFA)	31
Tableau 4 : Point de réalisation des recettes de la DGTCP au 30/06/2012 (en milliards FCFA)	32
Tableau 5 : Point d'exécution des dépenses publiques au 30/06/2012 base engagement (en milliards FCFA)	35
Tableau 6 : Bilan du PIP au 31 mars 2012 par source de financement (en milliards FCFA).....	36
Tableau 7 : Bilan du PIP au 31 mars 2012 par secteur d'activité (en milliards FCFA)	37
Tableau 8 : Prévisions des recettes (en milliards FCFA).....	68
Tableau 9 : Prévisions des dépenses budgétaires pour 2013 (en milliards FCFA)	68
Tableau 10 : Equilibre général de la Loi de Finances, gestion 2013 (en millions FCFA)	70

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution mensuelle de l'euro par rapport au dollar de janvier 2011 à juillet 2012	15
Graphique 2 : Evolution mensuelle du naira par rapport au CFA de janvier 2011 à juillet 2012	16
Graphique 3 : Evolution mensuelle du yuan par rapport au CFA de janvier 2011 à juillet 2012.....	16
Graphique 4 : Evolution mensuelle des cours du Brent de janvier 2011 à juin 2012.....	17
Graphique 5 : Evolution mensuelle du cours du coton de janvier 2011 à juillet 2012.....	18
Graphique 6: Evolution mensuelle du cours du riz de janvier 2011 à juillet 2012.....	19
Graphique 7: Evolution du taux de croissance de l'économie de 2000 à 2012	20
Graphique 8 : Contribution des secteurs à la croissance économique de 2001 à 2012.....	24
Graphique 9 : Evolution du taux d'inflation en glissement annuel de juillet 2008 à juillet 2012	26

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1: Impact de la crise de la zone euro sur l'économie béninoise	9
Encadré 2 : Marché de l'essence informel et impact de la crise du « Kpayo » sur l'économie béninoise	23
Encadré 3 : Production de coton pour la campagne 2012-2013 et ses implications sur la croissance économique.....	25

SYNTHESE

L'économie mondiale enregistrerait en 2012 un ralentissement par rapport à 2011 en lien avec la crise en zone euro. Le FMI projette une croissance modérée de 3,5%, en baisse de 0,5 point par rapport à 2011 où elle s'est établie à 4%.

La reprise observée en Afrique Subsaharienne en 2011 devrait s'accroître légèrement en 2012. La croissance devrait s'établir à 5,4% en 2012 contre 5,2% en 2011. Selon le FMI, le taux d'inflation ressortirait à 8,2 % en 2012 contre 9,7% en 2011.

Pour l'UEMOA, la BCEAO prévoit pour 2012 un taux de croissance de 5,3% contre 0,6% en 2011. En glissement annuel, le taux d'inflation s'est établi à 2,1% à fin juin 2012, en dessous du plafond communautaire de 3%.

Pour 2012, le FMI table sur un taux de croissance économique de 7,1% au Nigéria contre 7,2 % en 2011 et un taux d'inflation de 10,1% contre 10,2% en 2011.

Sur le marché des changes, l'euro a connu une dépréciation par rapport au dollar. Il est passé de 1,41 dollar au premier semestre 2011 à 1,29 dollar à

la même période en 2012, soit un taux de dépréciation de 8,4%.

S'agissant des matières premières, les cours du pétrole ont fluctué en moyenne dans une fourchette comprise entre 95,16 dollar et 125,45 dollar le baril au cours du premier semestre 2012, enregistrant ainsi une baisse de 3% par rapport à la même période de l'année 2011. Les cours du coton chuté au premier semestre 2012. Ainsi, l'indice Cotlook A a reculé en moyenne de 18,6% par rapport à son niveau de janvier pour s'établir à 82,2 cents/livre à la fin du mois de juin 2012. Sur un an, les cours du coton ont connu en moyenne un repli 52% par rapport à la même période en 2011.

Au Bénin, le taux de croissance devrait s'établir à 3,5% en 2012 contre une prévision initiale de 4,1%¹. Cette révision de croissance est notamment imputable aux effets sur l'économie de la crise du « kpayo » et de la crise de la dette dans la zone euro. Pour 2012, le taux d'inflation devrait être compris entre 5% et 6%, largement au-dessus du plafond communautaire de 3%.

¹Prévision Budget 2012

Au premier semestre 2012, les ressources mobilisées se sont établies à 461,9 milliards FCFA sur une prévision de 1016,5 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 45,4%.

Les recettes des Administrations financières sont ressorties à 382,2 milliards FCFA sur une prévision de 680,1 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 56,2%. Ce taux était de 43,8% à la même période de 2011 pour un montant mobilisé de 293,5 milliards FCFA. Les recettes des régies ont connu une augmentation de 88,7 milliards FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 30,2%. Les recettes des autres Administrations ont été recouvrées, au 30 juin 2012, à hauteur de 10,5 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 29,9 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 35,1%. Par rapport à leur niveau de réalisation à fin juin 2011, ces recettes sont en baisse de 20,5%.

L'exécution des dépenses publiques à fin juin 2012, a été caractérisée par un niveau de dépenses de 475,2 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 1016,5 milliards FCFA, soit un taux d'engagement de 46,7% ; contre 47,4% en 2011. Il en ressort un léger

recul des engagements par rapport au premier semestre 2011. Ce niveau de réalisation se justifie entre autre par une baisse en glissement par rapport à leur niveau au 30 juin de 2011 des : (i) dépenses de personnel non réparties d'exercices clos (-38,4%) ; (ii) dépenses du Fonds Routier (-57,5%) ; (iii) transferts courants (-28,3%) ; (iv) dépenses en capital financées sur ressources extérieures (-30,7%).

Au premier semestre 2012, les dépenses courantes ont été engagées à hauteur de 292,6 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 542,7 milliards FCFA, soit un taux d'engagement de 53,9%. Comparé à la même période de l'année 2011, le montant des engagements des dépenses courantes a connu une légère hausse de 1%.

Les investissements publics ont été engagés à hauteur de 95,5 milliards FCFA pour une prévision de 272,4 milliards, soit un taux d'engagement de 35,1%. En glissement annuel, le taux d'engagement des investissements publics est en baisse de 9,6%. Cette situation serait due entre autres à la faible mobilisation des ressources extérieures.

Le niveau d'exécution du service de la dette publique a atteint 34,9 milliards FCFA au premier semestre 2012, ce qui correspond à un taux d'exécution de 35,5%. Ce niveau d'exécution est en baisse de 20,3% par rapport à celui du premier semestre 2011.

La politique économique proposée pour les cinq prochaines années (2012-2016) vise le développement de l'entreprise et de l'initiative privée. Pour 2013, les points d'application de cette orientation concerneront : **i) le renforcement du capital humain et des infrastructures de soutien à la production ; ii) la modernisation de l'agriculture et la promotion de l'agro-industrie ;**

iii) le développement local. La mise en œuvre de ces orientations devrait permettre de réaliser un taux de croissance économique devrait se situer à 4,5% en 2013 dans un environnement non inflationniste, avec un taux d'inflation en dessous de la norme communautaire.

Les ressources intérieures attendues (hors CST²) pour 2013 se chiffrent à 767,1 milliards FCFA contre 710 milliards FCFA prévus au budget

2012, soit une hausse de 8,0%. Les recettes des administrations financières sont projetées comme suit :

- la Douane : 356 milliards FCFA contre 334,0 milliards FCFA en 2012, soit une hausse de 6,6% ;
- les Impôts : 329 milliards FCFA contre 297,4 milliards FCFA en 2012, soit une hausse de 10,6% ;
- le Trésor : 50,1 milliards FCFA contre 48,7 milliards FCFA en 2012, soit une hausse de 2,9%.

Les dépenses (hors CST) inscrites au budget 2013 se chiffrent à 1009,8 milliards FCFA contre 965,2 milliards FCFA en 2012, soit une hausse de 4,6%. Il se dégage un déficit (hors CST) de 242,8 milliards FCFA que le Gouvernement compte financer aussi bien avec des ressources extérieures que des ressources intérieures exceptionnelles.

²Compte Spéciaux du Trésor

INTRODUCTION

Les perspectives de l'économie mondiale s'améliorent lentement de nouveau, mais restent toutefois très fragiles. Selon le FMI, la croissance du PIB réel devrait se redresser progressivement en 2013. L'amélioration des conditions de financement, des politiques monétaires accommodantes, et des facteurs exceptionnels (construction au Japon et en Thaïlande) porteront ce redémarrage de la croissance.

Les répercussions de la crise de la zone euro auront probablement des effets limités sur l'activité économique en dehors de l'Europe aussi longtemps que la crise est contenue. Les principales voies de transmission sont une baisse de la confiance des investisseurs, une diminution des échanges commerciaux et une aggravation des tensions financières. L'impact de cette crise dépend cependant aussi du degré d'exposition des différents pays.

Au plan national, après deux années consécutives de ralentissement, l'activité économique a affiché une reprise en 2011 avec un taux de croissance de 3,5% contre 2,6% en 2010 en lien notamment avec l'amélioration de la production agricole, après les inondations de 2010.

En 2012, le taux de croissance est estimé à 3,5% sans changement par rapport à 2011, contre une prévision initiale de 4,1%³. Cette révision des prévisions est en lien avec la crise du « kpayo », causée par la baisse des subventions à l'essence au Nigéria.

En 2013, le Gouvernement poursuivra ses efforts de consolidation des bases de l'émergence afin de remettre l'économie nationale sur le sentier d'une croissance rapide et soutenue. A cet effet, la politique économique proposée pour 2013 s'inscrit dans une vision quinquennale couvrant la période 2012-2016 dont l'orientation est **le développement de l'entreprise et de l'initiative privée**. Les points d'application pour 2013 viseront : (i) le renforcement du capital humain et des infrastructures de soutien à la production ; (ii) la modernisation de l'agriculture et la promotion de l'agro-industrie ; (iii) le développement local.

Le présent Rapport Economique et Financier (REF) retrace le cadre macroéconomique et financier dans lequel s'exécutera la Loi de Finances pour la gestion 2013. Il est organisé en quatre chapitres. Les deux premiers chapitres sont consacrés respectivement à l'environnement économique international et national au cours du premier semestre 2012. Les perspectives économiques tant internationales que nationales sont abordées dans le

³ Budget Général de l'État, gestion 2012

troisième chapitre. Le quatrième chapitre décrit les actions budgétaires et fiscales pour l'année 2013.

CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

1. Environnement international et régional

La reprise de l'économie mondiale amorcée en 2011, qui n'était déjà pas vigoureuse, a de nouveau montré des signes de faiblesse, au cours du deuxième trimestre 2012. Les tensions sur les marchés financiers et les difficultés financières enregistrées par les États périphériques de la zone euro se sont accentuées avec une intensité proche de celle observée en fin d'année 2011.

Encadré 1: Impact de la crise de la zone euro sur l'économie béninoise

La zone euro a été secouée par la crise de la dette souveraine et qui n'a cessé de peser sur l'économie mondiale. Les canaux de transmission des effets de cette crise sur l'économie béninoise sont les suivants :

Exportations : les exportations à destination de la Zone euro représentent environ 7,0% du total des exportations béninoises, qui elles-mêmes constituent environ 10,0% du PIB. La baisse de l'activité économique en Europe pourrait donc réduire légèrement les exportations du Bénin.

Les envois de fonds des migrants : les envois de fonds au Bénin, dont le tiers provient de la zone euro, représentent 1,75% du PIB. L'impact à travers ce canal serait donc faible.

Les investissements directs étrangers : les Investissements Directs Etrangers (IDE) au Bénin sont estimés à 1,50% du PIB et moins de la moitié provient de la zone euro. Compte tenu de cette faible exposition, l'impact à travers ce canal serait donc également faible.

L'aide publique au développement : la crise en zone euro pourrait conduire à une contraction des engagements d'aide publique au développement. Les flux d'aide représentaient environ 3,2 % du PIB en 2010, dont environ 60 % provenait de la zone euro. Les aides publiques au développement sont largement déterminées au niveau politique, il n'est donc pas déraisonnable de prévoir un certain tassement, voire un déclin, de ces aides compte tenu des difficultés budgétaires des pays donateurs.

Somme toute, la crise de la zone euro devrait avoir un effet limité sur l'économie béninoise en 2012. Les estimations du FMI et de la DGAE tablent sur un manque de l'ordre de 0,2 point de croissance en 2012.

Source : DGAE, MEF

Dans plusieurs pays émergents, la croissance a été inférieure aux prévisions en liaison avec la détérioration de la conjoncture mondiale et la forte baisse de la demande intérieure induite par le durcissement de la politique économique en 2011. Par ailleurs, l'activité économique dans les pays émergents a souffert d'une augmentation de l'aversion des investisseurs pour le risque et de l'incertitude entourant la croissance. Ce qui a entraîné non seulement une baisse des cours des actions, mais aussi des sorties de capitaux et des dépréciations de monnaie.

Au second semestre 2012, le rythme d'expansion de l'économie mondiale continuera de ralentir. Cette évolution est la conséquence prévisible des politiques d'austérité décidées dans la plupart des pays de l'Union européenne et de l'impasse budgétaire dans laquelle se trouvent les Etats Unis. Sur cette base, le FMI prévoit une croissance mondiale de 3,5% en 2012 contre 4% enregistrée en 2011.

S'agissant de l'évolution des prix, l'inflation devrait ralentir en passant de 4,5% en 2011 pour se situer entre 3,0% et 3,5% en 2012 du fait du fléchissement de la demande et du recul des cours des produits de base.

ÉTATS-UNIS

La croissance économique aux Etats-Unis s'est ralentie au deuxième trimestre 2012 après une légère hausse au premier trimestre. Selon l'estimation du Bureau d'Analyse Economique⁴, le PIB en volume a progressé de 1,5% en rythme annuel au deuxième trimestre 2012, contre 2,0% le trimestre précédent. Ce ralentissement est principalement imputable à un fléchissement de la consommation notamment les biens durables, mais également à la contraction des dépenses publiques.

En perspective, pour 2012, le FMI table sur une croissance de 2,0% contre 1,7% en 2011.

S'agissant du niveau des prix, la hausse annuelle de l'IPC⁵ s'est établie à 1,9% en moyenne au deuxième trimestre 2012 contre 2,8% au trimestre précédent. Ce ralentissement du niveau des prix est imputable à la baisse des prix de l'habillement, des voitures et du logement mais aussi au ralentissement des prix des produits alimentaires. En perspective, selon le FMI, le taux d'inflation ressortirait à 2,4% en 2012 contre 3,1% en 2011.

ZONE EURO

Les indicateurs économiques font état d'une activité économique atone au deuxième trimestre 2012 dans un contexte d'incertitude accrue.

La périphérie de la zone euro a été l'épicentre d'une aggravation des tensions sur les marchés financiers, provoquée par la montée de l'incertitude politique et financière en Grèce, les problèmes du secteur bancaire en Espagne et les doutes quant à la capacité des gouvernements à opérer des ajustements budgétaires et des réformes structurelles, ainsi qu'à la volonté des pays partenaires de leur fournir de l'aide.

⁴Bureau of Economic Analysis,

⁵ Indice des Prix à la Consommation

Selon le Conseil des gouverneurs des banques centrales européennes, le redressement de l'économie de la zone euro sera très progressif du fait des tensions sur le marché de la dette souveraine et du niveau élevé du chômage.

En tenant compte de l'évolution de la conjoncture, le FMI estime que la croissance économique connaîtrait pour l'ensemble de l'année 2012 une contraction de 0,3% contre une croissance de 1,5% en 2011.

S'agissant de l'évolution des prix, la hausse annuelle de l'IHPC⁶ dans la zone euro s'est établie à 2,4% en juin 2012 contre 2,1% en mai 2012. Sur l'ensemble de l'année 2012, le taux d'inflation est attendu à 2,4% contre 2,7% en 2011.

JAPON

Après la forte progression du PIB enregistré au premier trimestre 2012, l'économie japonaise a montré au deuxième trimestre, des signes d'un léger ralentissement de l'activité économique. En effet, les données font état d'une contraction des exportations, qui ont reculé en volume en juin pour le deuxième mois consécutif, dans un contexte de yen fort. En outre, avec l'augmentation régulière des importations d'énergie depuis l'arrêt des centrales nucléaires à la suite de la catastrophe de mars 2011, le Japon a enregistré au premier semestre 2012 son déficit commercial semestriel le plus élevé depuis la seconde guerre mondiale.

Toutefois, la demande intérieure reste soutenue grâce à la vigueur de la consommation privée et aux efforts de reconstruction menés actuellement par les autorités. Pour 2012, le FMI table sur une croissance du PIB de 2,4% contre une contraction de 0,7% en 2011.

S'agissant de l'évolution des prix, la hausse annuelle de l'IPC s'est légèrement ralentie en juin 2012, ressortant à -0,2% contre 0,2% un mois plutôt. Hors produits alimentaires frais, la hausse annuelle de l'IPC a également fléchi, revenant à -0,2% en juin 2012 contre 0,1% le mois précédent. Pour 2012, il est attendu un taux d'inflation nul contre une déflation de 0,3% en 2011.

ROYAUME-UNI

Les chiffres du PIB pour le deuxième trimestre 2012 confirment que l'économie britannique reste en récession. En effet, le PIB du Royaume-Uni s'est contracté de 1,8% au deuxième trimestre 2012. Il s'agit du troisième trimestre de recul consécutif.

⁶Indice Harmonisé des Prix à la Consommation

Les moteurs de l'activité tournent au ralenti. En effet, les exportations qui avaient contribué à soutenir la croissance fin 2011, se sont tassées et n'arrivent plus à compenser l'atonie de la demande intérieure.

En perspectives, la reprise économique sera faite de manière progressive. En effet, la demande intérieure devrait rester contrainte par le caractère restrictif des conditions d'octroi des crédits, l'ajustement en cours des bilans des ménages et le resserrement important de la politique budgétaire. Sur cette base le FMI estime que la croissance ressortirait à 0,2% en 2012 contre 0,7% en 2011.

S'agissant de l'indice des prix, la hausse annuelle de l'IPC est revenue à 2,4% en juin, contre 2,8% en mai 2012. Le recul de l'inflation résulte principalement de la baisse des prix des matières premières et de l'habillement. À terme, l'existence de capacités de production inutilisées et la lenteur de la reprise de l'activité économique devraient contribuer à modérer encore les tensions inflationnistes. Sur l'ensemble de l'année 2012, le taux d'inflation est attendu à 2,4% contre 4,5% en 2011.

PAYS ÉMERGENTS D'ASIE

La croissance a ralenti dans plusieurs pays émergents d'Asie, notamment, en Chine et en Inde, en partie grâce à la détérioration de la conjoncture mondiale et au durcissement de la politique économique mise en œuvre en 2011 qui ont fait fléchir fortement la demande intérieure. En outre, ces pays ont souffert d'une augmentation de l'aversion des investisseurs pour le risque et de l'incertitude entourant la croissance. En conséquence, non seulement, les cours des actions ont connu une baisse, mais aussi des sorties de capitaux et des dépréciations de monnaie ont été enregistrées.

En Chine, au deuxième trimestre 2012, la croissance du PIB en volume s'est ralentie en rythme annuel, ressortant à 7,6%, après 8,1% au premier trimestre du fait d'une baisse des exportations, non compensée par la demande intérieure.

Sous l'hypothèse que les tensions sur les marchés financiers s'atténuent et que la demande mondiale se redresse, la croissance pourrait s'accélérer de nouveau au second semestre, mais le rythme resterait inférieur à ceux observés au cours des années récentes. Au total, le pays pourrait enregistrer une croissance annuelle de 8,0% en 2012 contre 9,4% en 2011.

S'agissant de l'évolution des prix, l'inflation annuelle mesurée par l'IPC a poursuivi son recul en juin 2012, revenant à 2,2% contre 3,0% un mois plutôt. Sur l'ensemble de l'année 2012, le FMI estime que l'inflation ressortirait entre 3,0% et 3,5%.

En Inde, les statistiques de l'économie sont loin d'être encourageantes. La croissance, au premier trimestre 2012 sur une base annuelle, a progressé de 5,3% contre 9,2% sur la même période en 2011. C'est le plus faible taux qu'a connu l'Inde depuis près de 10 ans. Le ralentissement de l'économie indienne s'explique par la paralysie politique du pays et sans réformes rapides, la situation pourrait amener l'Inde à subir une grave crise. Pour 2012, le FMI table sur une prévision de croissance de 6,1% contre 7,1% en 2011.

En ce qui concerne le niveau des prix, le FMI prévoit pour 2012, un taux d'inflation de 8,2% en baisse de 0,4 point de pourcentage par rapport à 2011.

AMÉRIQUE LATINE

En Amérique latine, les conditions de financement et les cours des produits de base restent favorables. Le durcissement récent de la politique économique pèsera sur l'activité pendant quelque temps, mais les perspectives devraient s'améliorer.

Les effets de contagion de la crise en zone euro se sont fait sentir ces derniers mois, dans la région par les circuits commerciaux, financiers et bancaires, mais n'affectent l'activité que de façon limitée. Ceux affectant les échanges commerciaux ont principalement concerné les produits de base et ont, de ce fait, été liés à la croissance en Asie. Les effets de contagion de nature financière ont été plus étroitement liés à l'évolution de la situation en Europe ; la plus grande aversion pour le risque due aux inquiétudes suscitées par ce qui s'y passait ayant provoqué une baisse momentanée des flux de capitaux vers la région.

Dans l'ensemble, le FMI estime que la croissance de la région ressortirait à 3,4% en 2012 contre 4,5% en 2011.

Les pressions inflationnistes restent fortes, même si, les autorités monétaires sont décidées à les contenir. En moyenne annuelle, l'inflation tournerait autour de 6,4% en 2012 contre 6,6% en 2011.

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

En 2012, la croissance de l'Afrique subsaharienne devrait s'améliorer légèrement grâce à l'exploitation de nouvelles mines et au redressement de l'activité après la sécheresse et les conflits civils dans certains pays de l'UEMOA. Selon le FMI, la dynamique de la croissance devrait se maintenir dans la plus grande partie de la région. Compte tenu de la croissance modeste de l'économie mondiale, les exportations devraient continuer de se développer à un rythme lent, mais l'exploitation de nouvelles ressources naturelles, ainsi que la reprise en Afrique occidentale aideront à porter la croissance du PIB à 5,4% contre 5,2% en 2011.

Si la région continue d'obtenir de bons résultats, c'est grâce, en particulier, au niveau favorable des cours des produits de base, à la réorientation plus marquée des exportations vers les marchés asiatiques dynamiques et à des systèmes financiers qui, pour la plupart, sont à l'abri des effets immédiats des tensions sur les marchés financiers mondiaux

S'agissant de l'évolution des prix, les tensions inflationnistes vont se modérer légèrement avec un taux de 8,2% en 2012 contre 9,7% en 2011.

UEMOA

Au premier trimestre 2012, l'orientation favorable de la conjoncture économique dans l'Union a été impulsée par le dynamisme du commerce (+2,2%) et des services (+3,7%). L'indice de la production industrielle a enregistré une hausse de 0,7% en glissement annuel au premier trimestre 2012. L'indice du chiffre d'affaires, pour sa part, s'est accru de 20,8%, en glissement annuel, au cours de la période sous revue.

Selon les dernières projections effectuées par la Banque Centrale en juin 2012, le taux de croissance économique de l'Union, en termes réels, ressortirait à 5,3%⁷ en 2012 contre 0,6% en 2011. L'activité économique serait principalement soutenue par la reprise rapide de l'activité en Côte d'Ivoire et par le dynamisme du secteur des mines. Elle bénéficierait également des mesures prises par les Etats membres de l'Union en vue d'augmenter la production vivrière et d'assainir les filières des principales cultures de rente. Par ailleurs, la poursuite de l'exécution des programmes d'investissement publics dans les infrastructures et le renforcement des activités dans le domaine des télécommunications contribueraient à l'accélération de la croissance économique dans l'union.

S'agissant de l'évolution des prix, le taux d'inflation, en glissement annuel, est ressorti à 2,1% à fin juin 2012 contre 1,8% à fin mai 2012. Les composantes « Alimentation » et « Transport » ont contribué, respectivement pour 0,9 point et 0,5 point de pourcentage à la hausse des prix à fin juin 2012.

Pour l'ensemble de l'année 2012, le taux d'inflation pour l'ensemble de l'Union se situerait à 2,5% contre 3,9% en 2011. En glissement annuel, le taux d'inflation s'élèverait à 2,1% à fin décembre 2012.

⁷Les projections initiales tablaient sur un taux de 6,4% pour en 2012. Le taux de 5,3% tient compte de l'impact de la crise sociopolitique au nord du Mali.

NIGERIA

Le taux de croissance du PIB en volume est ressorti à 6,6% au deuxième trimestre 2012 contre 6,2% au trimestre précédent. Cet accroissement du PIB est tiré en grande partie par le secteur non pétrolier qui a connu une hausse de 7,8% au cours du trimestre sous revue par rapport au trimestre. Le secteur pétrolier quant à lui, a enregistré une baisse de sa production de 0,2% au deuxième trimestre. Pour 2012, selon le FMI, le taux de croissance ressortirait à 7,1% contre 7,2% en 2011.

S'agissant du niveau général des prix, le taux d'inflation au deuxième trimestre en glissement annuel est ressorti à 12,8% en hausse de 2 points de pourcentage rapport à son niveau du trimestre précédent. Pour 2012, le FMI table sur un taux d'inflation de 10,1% contre 10,2% en 2011.

2. Evolution des différents marchés

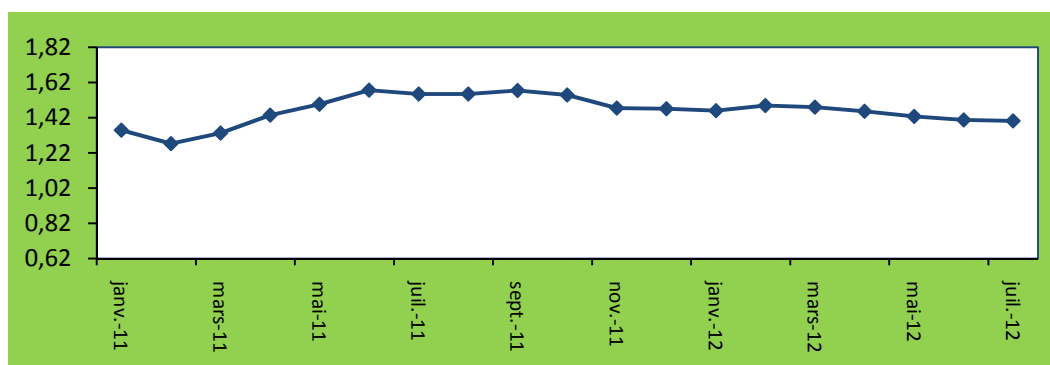
Cette partie est consacrée à l'analyse du marché des changes et celui des matières premières.

Marché des changes

Euro/Dollar

Au cours du premier semestre 2012, l'euro a connu une dépréciation par rapport au dollar comparativement à son niveau de la même période de l'année 2011. En effet, l'euro est passé de 1,41 dollar au premier semestre 2011 à 1,29 dollar à la même période en 2012, soit un taux de dépréciation de 8,4%.

Graphique 1 : Evolution mensuelle de l'euro par rapport au dollar de janvier 2011 à juillet 2012



Source : DPC, sur la base des données de la Banque Centrale Européenne

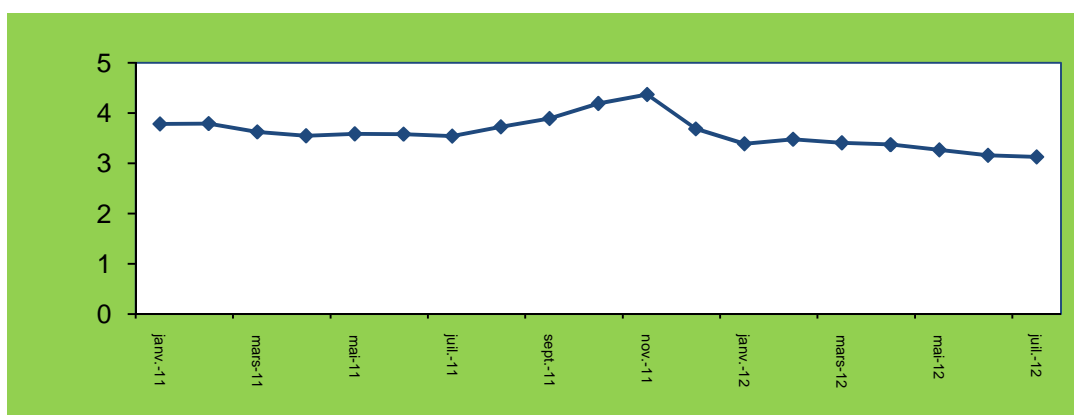
Par ailleurs, l'analyse de l'évolution mensuelle de l'euro par rapport au dollar montre qu'après avoir connu en février 2012, une appréciation de 2,4% par rapport à son niveau en

janvier où elle était ressortie à 1,29 dollar la monnaie de la zone euro a continûment régressé pour se fixer à 1,25 dollar en juin. Ainsi, entre janvier et juin 2012, l'euro a donc connu une baisse de 2,9% de son cours par rapport au dollar.

Naira/FCFA

Au cours du premier semestre 2012, la naira a fluctué dans une fourchette comprise entre 3,13 FCFA et 3,24 FCFA. La naira valait en moyenne 3,03 FCFA au premier semestre 2011 contre 3,17 FCFA à la même période de l'année 2012, soit une appréciation de 4,6%.

Graphique 2: Evolution mensuelle du naira par rapport au CFA de janvier 2011 à juillet 2012

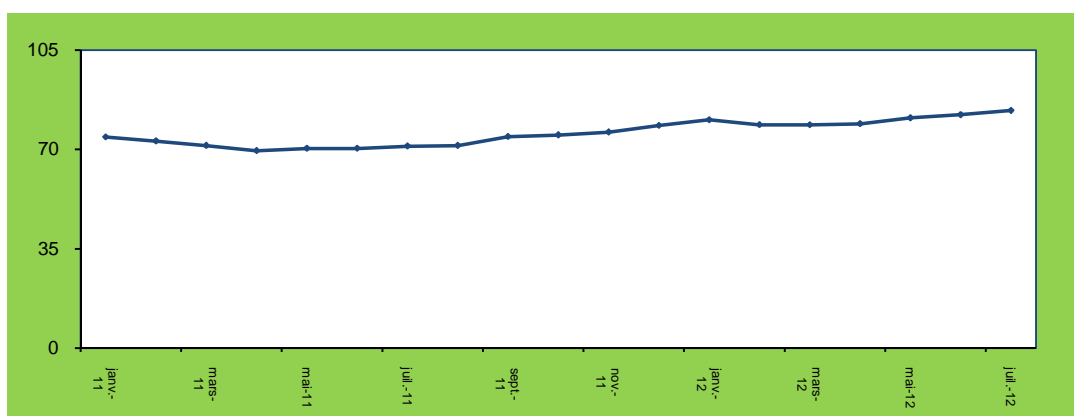


Source : DPC, sur la base des données du site www.forexticket.fr

Yuan/FCFA

Au cours du premier semestre 2012, le yuan chinois s'est globalement apprécié par rapport au FCFA, comparativement au premier semestre 2011. En effet, le cours moyen du yuan chinois est passé de 71,49 FCFA au premier semestre 2011 à 80,05 FCFA au premier semestre 2012, soit une appréciation de 12,0%.

Graphique 3: Evolution mensuelle du yuan par rapport au CFA de janvier 2011 à juillet 2012



Source: DPC, sur la base des données de la Banque Centrale Européenne

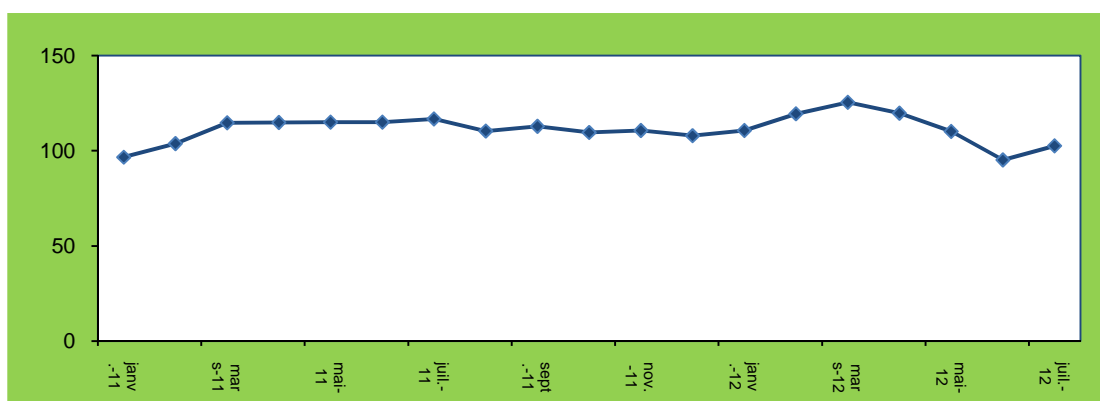
Matières premières

Les cours des matières premières ont enregistré une forte baisse au deuxième trimestre 2012, suite à sur la faiblesse de la demande mondiale. La baisse est accentuée par le rebond du dollar et l'attentisme des investisseurs. Selon la Banque mondiale, l'indice des prix des produits de base énergétiques s'est replié de 22% au deuxième trimestre, tiré par le pétrole. L'indice des prix hors énergie a reculé de 6% au deuxième trimestre, portant sa baisse à 14% depuis un an, tiré par les métaux et minerais et certains produits agricoles. Les plus fortes baisses des cours constatées depuis début 2012 concernent notamment le minerai de fer, le coton, le sucre et les métaux de base.

Le pétrole

Après avoir enregistré une hausse au premier trimestre 2012 par rapport à fin décembre 2011, le prix du baril de pétrole s'est établi à 89 dollars le 21 juin 2012, soit une baisse de 30% depuis leur pic du mois de mars et de 20% en glissement annuel. Cette forte baisse des cours est liée à la faiblesse de la croissance mondiale, aux niveaux élevés de production de l'OPEP et à l'existence d'importants stocks des grands pays consommateurs, ainsi qu'à l'appréciation du dollar par rapport à l'euro. En effet, la demande du pétrole a reculé au premier semestre 2012, en relation avec la modération de la croissance mondiale, mais aussi des facteurs saisonniers tels que la faiblesse de la demande de pétrole des pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) généralement au deuxième trimestre de l'année. Cependant, l'offre mondiale de pétrole a atteint 90,7 mbj en juillet 2012, en hausse de 2,6 mbj depuis un an, grâce à une augmentation de l'offre de l'OPEP dont la production a atteint 31,4 mbj en juillet, marquant une hausse de 2 mbj sur un an.

Graphique 4: Evolution mensuelle des cours du Brent de janvier 2011 à juillet 2012



Source: DPC, sur la base des données de l'INSEE

Cette hausse découle essentiellement de l'Arabie Saoudite qui a accru sa production face aux troubles politiques en Lybie et qui a compensé le repli de l'offre de l'Iran.

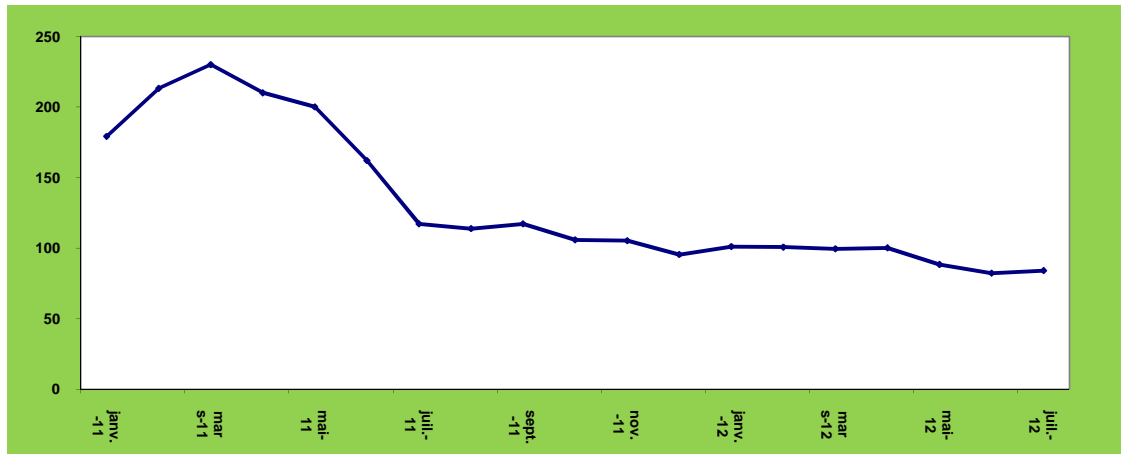
Le coton

Les cours du coton ont été caractérisés durant le premier semestre de l'année 2012 par une tendance baissière, en liaison avec les effets conjugués d'une hausse de l'offre de la campagne 2011/2012 dans les principaux pays producteurs (Chine, Inde, Etats-Unis, Pakistan) et d'une baisse de la demande. Ainsi, après avoir atteint 101,1 cents/livre en janvier, l'Indice A de Cotlook des prix de coton a chuté pour s'établir à 82 cents/livre en moyenne en juin, son plus bas niveau depuis début 2010, marquant un repli de 43% depuis un an.

La production mondiale de coton pour la campagne 2012 a augmenté de 5,5% à 26,7 Mt, après une hausse de 13,5% l'année précédente, selon les estimations du Département de l'agriculture des Etats-Unis (USDA).

Parallèlement, la demande mondiale de coton a diminué de 3% en 2011/12 à 23,2 Mt après un repli de 7% en 2010, permettant ainsi une constitution des stocks.

Graphique 5: Evolution mensuelle du cours du coton de janvier 2011 à juillet 2012



Source : DPC, sur la base des données de l'INSEE

Le riz

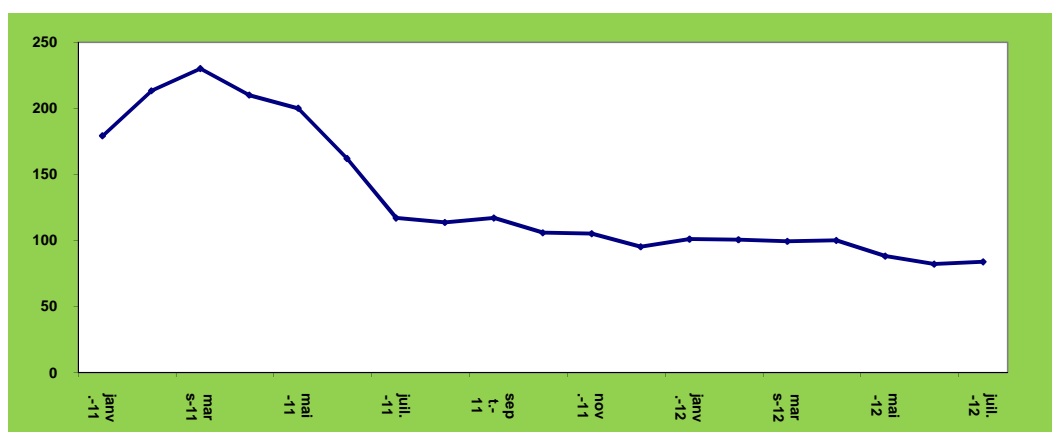
Les prix mondiaux du riz sont restés quasiment stable depuis janvier, en raison de la forte concurrence sur les marchés et de la levée en septembre de l'interdiction d'exporter qui pesait sur le riz ordinaire en Inde.

Selon la FAO, la production du riz ressortirait pour la campagne 2011/2012 à 480,1 millions de tonnes (équivalent riz usiné) enregistrant une hausse de 2,5% par rapport à la campagne précédente. Ce résultat est positif, étant donné que la campagne a été caractérisée par des

conditions climatiques irrégulières. L'essentiel de l'expansion en 2011 provient des hausses de la production dans certains grands pays producteurs d'Asie, en particulier en Inde, où la production a dépassé pour la première fois 100 millions de tonnes de riz blanchi. Des volumes de production record ont également été récoltés en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces gains ont permis de compenser des baisses de la production en Afrique, en Amérique du Nord et en Europe.

La demande quant à elle, connaîtrait aussi une hausse de 2 % par rapport à la campagne précédente et ressortirait à 468,4 millions de tonnes. Cette augmentation s'explique par la perspective d'une croissance continue de la consommation alimentaire mondiale, qui pourrait atteindre 396,0 millions de tonnes.

Graphique 6: Evolution mensuelle du cours du riz de janvier 2011 à juillet 2012



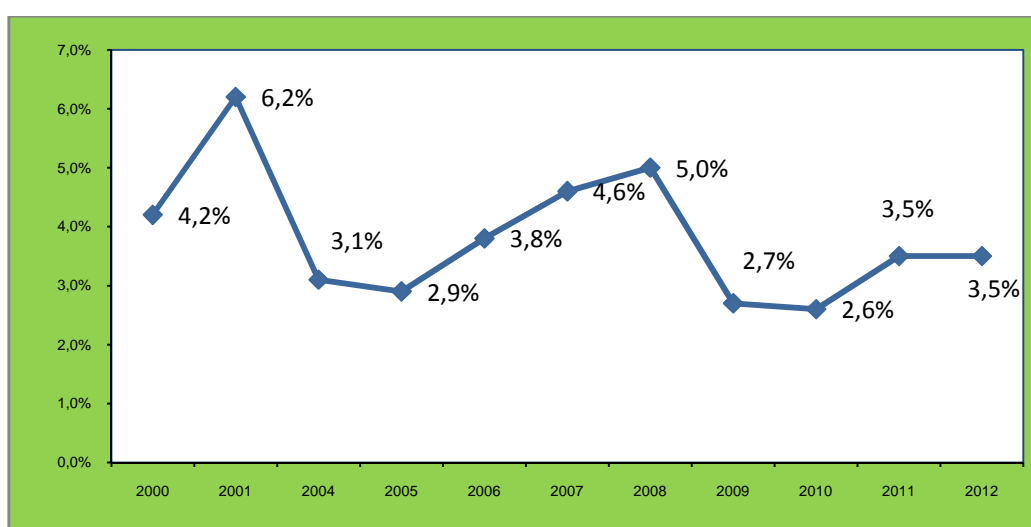
Source : DPC, sur la base des données de l'INSEE

CHAPITRE 2 : SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE

1. Retour sur les performances économiques de 2011

Après deux années consécutives de ralentissement, l'économie béninoise a affiché en 2011, une reprise avec un taux de croissance de 3,5% contre 2,6% en 2010 et 2,7% en 2009. La reprise économique observée est essentiellement tirée par : (i) l'amélioration de la production vivrière après les inondations de l'année 2010 ; (ii) la hausse de la production de coton; (iii) la bonne tenue de l'activité dans les Bâtiments et Travaux Publics.

Graphique 7: Evolution du taux de croissance de l'économie de 2000 à 2012



Source : DPC, sur la base des données de l'INSAE

Le secteur primaire connaît en 2011 une augmentation de 5,7% de sa valeur ajoutée contre 1,4% en 2010. Cette accélération est essentiellement imputable à la reprise, quoique moins que prévue, de la production agricole après les inondations de 2010.

En ce qui concerne le coton, la campagne 2011/2012 a été marquée par une hausse de la production, après trois années consécutives de baisse. La production cotonnière est estimée à 174.000 tonnes pour la campagne 2011/2012 contre 136 958 tonnes la campagne précédente, soit une hausse de 27,0%. Cette amélioration est entre autres imputable : (i) au relèvement du prix d'achat du coton graine 1^{er} choix de 220 FCFA/kg à 280 FCFA/kg et de 170 FCFA/kg à 230 FCFA/kg pour le 2^{ème} choix ; (ii) à la baisse du prix de cession des engrais de 240 FCFA/kg à 220 FCFA/kg; (iii) à la réduction du coût unitaire des insecticides de 4.100 FCFA à 3.000 FCFA ; (iv) à la campagne d'information et de sensibilisation menée dans les zones cotonnières en direction des producteurs et

des élus locaux ; (v) à la gratuité de l'insecticide Thian (175-TEQ) pour les deux premiers traitements.

S'agissant du secteur secondaire, l'activité a affiché une stagnation avec une hausse de la valeur ajoutée de 3,5% contre 3,4% en 2010. L'activité dans ce secteur a été principalement tirée par les industries extractives et les Bâtiments et Travaux Publics.

Quant au secteur tertiaire, il enregistrerait une croissance de 2,1% en 2011 contre 2,5% en 2010, soit un ralentissement de 0,4 point de pourcentage. La progression enregistrée est notamment tirée par les postes « transports & télécommunications » et « banques & assurances » en lien avec l'amélioration des activités dans les secteurs primaire et secondaire.

En ce qui concerne l'inflation, le taux est ressorti en 2011 à 2,7% au-dessous du plafond communautaire de 3,0%, contre 2,1% un an plus tôt. Cette maîtrise de l'inflation, malgré la hausse des prix des produits alimentaires et du pétrole sur le marché international, est due à l'amélioration de la production vivrière et à la stabilisation des revenus des ménages.

Les opérations financières de l'Etat ont été caractérisées en 2011 par une timide hausse des recettes et une augmentation contenue des dépenses par rapport à 2010. Les recettes totales se sont établies à 605,6 milliards FCFA en 2011 contre 603,0 milliards FCFA en 2010, soit une modeste hausse de 0,4%. Cette faible évolution est imputable à la contre-performance enregistrée dans la mobilisation des recettes douanières et des recettes non fiscales.

Les recettes fiscales sont ressorties en 2011 à 534,7 milliards FCFA contre 525,9 milliards FCFA un an plutôt, soit une hausse modeste de 1,7%. En lien avec la faible mobilisation des recettes fiscales, le taux de pression fiscale a connu une baisse de 0,7 point par rapport à 2010 pour s'établir à 15,5% en 2011 en dessous de la norme communautaire de 17% de l'UEMOA. Face à cette situation, le Gouvernement a poursuivi en 2012 les efforts de mobilisation des recettes fiscales à travers : (i) l'accélération des réformes engagées aussi bien au niveau du port de Cotonou, qu'au niveau des régions financières ; (ii) l'élargissement de l'assiette fiscale.

En ce qui concerne les dépenses et prêts nets, ils sont ressortis à 743,7 milliards FCFA en 2011 contre 702,2 milliards FCFA en 2010, soit une hausse de 6,0%, essentiellement imputable à la hausse des dépenses de personnel et des dépenses en capital. Il en

résulte une dégradation du déficit global base ordonnancement, qui est ressorti à 4,0% du PIB en 2011 contre 3,1% un an plus tôt.

Ce déficit budgétaire est financé en partie par l'endettement. Ainsi, le ratio encours de la dette publique rapporté au PIB s'est établi à 26,0% en 2011 contre 25,5% en 2010, restant largement en dessous du seuil maximum de 70% fixé par l'UEMOA.

Au 31 décembre 2011, l'encours de la dette publique extérieure est ressorti à 613,7 milliards FCFA contre 582,9 milliards FCFA en 2010, soit une hausse de 5,3% induite par les nouveaux emprunts. S'agissant de la dette intérieure, l'encours est ressorti à 281,7 milliards FCFA contre 246,9 milliards FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 14,1%. Cette hausse de la dette intérieure est essentiellement tirée par l'évolution des titres obligataires notamment, l'emprunt obligataire CAA-Bénin 6,5% 2011-2016 réalisé en vue du financement de certains projets d'investissement.

Le déficit courant de la balance des paiements représenterait 9,5% du PIB en 2011 contre 8,1% en 2010. Le solde global de la balance des paiements ressortirait déficitaire de 0,3% du PIB contre un excédent de 2,4% du PIB en 2010, en raison notamment de la baisse des exportations en 2011.

Quant à la situation monétaire, la masse monétaire est estimée à 1.377,7 milliards FCFA en 2011, marquant ainsi une hausse de 8,1% par rapport à 2010. Les avoirs extérieurs nets ont connu une baisse de 1,6% et le crédit intérieur, une hausse de 26,2%.

2. Environnement économique national en 2012

Le PIB et ses composantes

La situation économique en 2012 a été marquée par la crise du « kpayo », causée par la baisse des subventions à l'essence au Nigeria. Ainsi, le taux de croissance économique a été estimé à 3,5%⁸ comme en 2011, contre une prévision initiale de 4,1%⁹.

⁸Cette estimation sera révisée dès la fin des mesures parcellaires prévue pour début octobre
⁹Prévisions du Budget 2012

Encadré 2 : Marché de l'essence informel et impact de la crise du « kpayo » sur l'économie béninoise

Le marché de l'essence au détail au Bénin est dominé par le secteur informel. La proximité du Nigéria, où jusqu'à la fin de 2011 le prix de l'essence à la pompe était fortement subventionné par l'État, a encouragé le développement du marché informel de l'essence. Celui-ci (communément appelée le « kpayo ») est importée en contrebande à bas prix du Nigéria et vendue informellement à un prix bien inférieur au prix administré dans les stations-service.

Le volume des ventes informelles d'essence est difficile à mesurer. On estime qu'il comptait pour environ 70% des ventes totales il y a quelques années. Ce chiffre a augmenté de façon significative récemment, notamment en raison de l'augmentation du prix officiel de l'essence au Bénin, tandis que le prix au Nigéria était resté constant. Ce différentiel de prix a encouragé les consommateurs à s'approvisionner davantage sur le marché informel, ce qui se reflète dans les dernières estimations selon lesquelles les ventes officielles ne représentaient plus que 10 à 15 % des ventes totales à la fin de 2011. Cette évolution a entraîné le départ de plusieurs compagnies pétrolières du Bénin, occasionnant ainsi la fermeture de nombreuses stations-service. On estime que moins de 100 stations sont en service par rapport à plus de 400 il y a quelques années.

Cette situation comporte une série d'implications pour l'économie et la société béninoise : i) elle décourage l'investissement et les activités entrepreneuriales dans le secteur formel au profit des activités de « rente » dans le secteur informel ; ii) elle constitue une infraction aux lois relatives à l'importation et à la distribution des produits pétroliers. Cette infraction produit des distorsions et d'autres effets négatifs dans les autres secteurs d'activité ; iii) elle conduit à une perte au niveau des recettes de l'État. Comme aucun impôt ou taxe n'est perçu sur les ventes informelles, le coût total de cette évasion fiscale peut être estimé à entre 1 et 2½ % du PIB ; iv) elle encourage une utilisation excessive des moyens de transport et n'encourage pas les économies de carburant ; v) elle comporte un prix élevé en termes de pollution et de santé. L'essence de contrebande est souvent frelatée et sa consommation entraîne une forte pollution de l'air. Le transport et la manipulation de l'essence de contrebande entraînent des coûts élevés de santé (cancer) et conduit à des accidents graves, voire mortels.

Le 2 janvier 2012, le Gouvernement nigérian a décidé mettre fin à sa politique de subvention du prix de l'essence et de s'orienter vers un régime de vérité des prix. En conséquence, le prix de l'essence à la pompe est passé de 65 à 140 nairas par litre. A la mi-janvier 2012, le Gouvernement nigérian est arrivé à un compromis avec les syndicats. Le prix de l'essence s'est stabilisé à 97 nairas par litre, ce qui représente une augmentation de 49% par rapport au prix initial.

L'effet immédiat a été la hausse du prix du « kpayo » sur le marché informel qui, par le biais de la hausse des coûts de transport, a affecté le niveau général des prix et le revenu réel des ménages. Dans ce contexte, le taux de croissance pour 2012 a été révisé à 3,5%, contre une prévision initiale de 4,1% dans le budget 2012, soit une perte de croissance de 0,6 point.

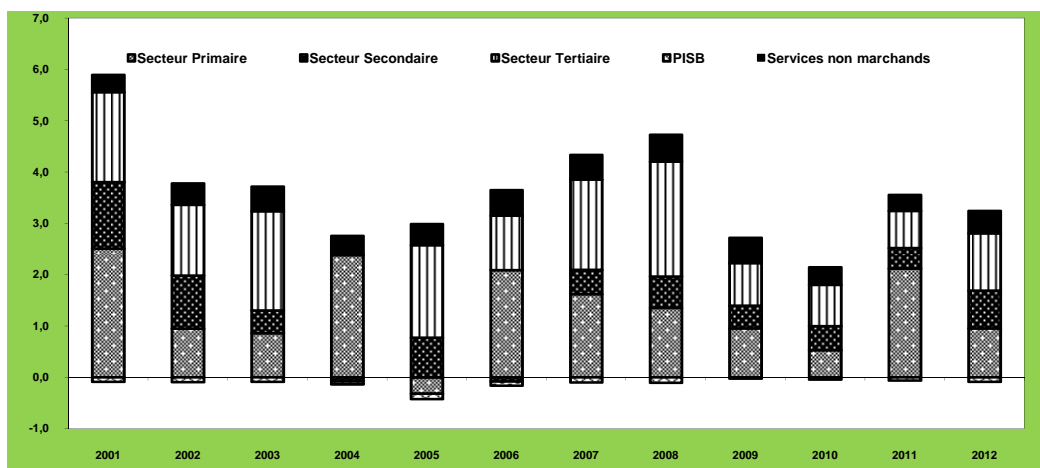
S'agissant du taux d'inflation, il devrait dépasser la norme de 3% prescrite par l'UEMOA et s'établir entre 5% et 6% à fin décembre 2012.

Source : FMI-DGAE, 2012.

Le secteur primaire enregistrerait une hausse de sa valeur ajoutée de 2,5%, contre 5,7% en 2011. La décélération observée en 2012 serait imputable au rattrapage de la production

agricole observée en 2011 suite aux inondations de 2010. S'agissant de la production cotonnière, il a été fait une prévision prudente de 200.000 tonnes pour la campagne 2012-2013. Cette prévision devrait être dépassée, compte tenu de l'engouement montré par les producteurs et des campagnes de sensibilisation du Chef de l'Etat et des membres de son gouvernement.

Graphique 8: Contribution des secteurs à la croissance économique de 2001 à 2012



La hausse des emblavures de coton est aussi la conséquence des différentes incitations données par l'Etat dont notamment : i) le relèvement du prix d'achat du coton graine aux producteurs : le 1^{er} choix est passé de 250 FCFA/kg à 260 FCFA/kg et le 2^{ème} choix de 200 FCFA/kg à 210 FCFA/kg ; ii) la baisse du prix de cession des engrais de 240 FCFA à 200 FCFA/kg ; iii) le renforcement de l'encadrement des producteurs avec le recrutement de 800 agents de terrain en vue du renforcement des CeRPA ; iv) la micro finance aux producteurs de coton.

En ce qui concerne l'agriculture vivrière, les réformes visant une amélioration de la productivité sont poursuivies. Il s'agit notamment de : i) la mise à disposition des intrants spécifiques pour la production vivrière ; ii) la mécanisation agricole ; iii) l'aménagement des vallées.

S'agissant du secteur secondaire qui est celui de la transformation, l'activité dans les industries d'égrenage de coton devrait profiter de la hausse de la production de coton enregistrée au cours de la campagne 2011-2012 où la production était de 174.000 tonnes contre 136.958 pour la campagne 2010-2011, soit une hausse de 27,0%¹⁰. Par ailleurs, le secteur bénéficierait aussi de la hausse de la transformation artisanale des produits agricoles, en lien avec la hausse de la production agricole. L'indice du Chiffre d'Affaires du

¹⁰ La production de coton enregistrée au cours d'une année est égrenée l'année suivante.

secteur industriel calculé par le Ministère de l'Economie et des Finances a enregistré une hausse de 12,8% de janvier à juillet 2012 par rapport à la même période de l'année 2011, montrant ainsi une bonne orientation de l'activité industrielle.

Encadré 3 : Production de coton pour la campagne 2012-2013 et ses implications sur la croissance économique

Avec l'implication de l'Etat dans le secteur cotonnier et les multiples campagnes de sensibilisation des producteurs faites par le Chef de l'Etat et son gouvernement, les emblavures ont dépassé les prévisions et se situeraient autour de 340.000 ha. En attendant la mesure des carrées de densité et la fin de la campagne pour évaluer le rendement, deux scénarios ont été proposés au regard de l'évolution de la campagne.

Scénario 1 : Rendement moyen de coton égal à une tonne à l'hectare, comme en historique.

Dans ce contexte, la production de coton s'établirait à 340.000 tonnes, contre 174.000 tonnes en 2011, soit une hausse de 95,4%.

Dans ce cas, le taux de croissance s'établirait entre 5,0% et 5,5% en 2012 et en 2013, en faisant l'hypothèse que les difficultés de mise en place des insecticides auront un effet faible sur le rendement, qui serait égal au rendement historique (1 tonne à l'hectare). L'impact de la production de coton de la campagne 2012-2013 sur le taux de croissance en 2013 est imputable aux effets induits de l'activité cotonnière sur les secteurs secondaire et tertiaire, notamment par le biais des activités de transport, d'égrenage et de commercialisation.

Scénario 2 : Rendement moyen de coton égal à 0,8 tonne à l'hectare.

Ce scénario tient compte des difficultés de mise à disposition des insecticides aux producteurs. Dans ce cas, la production de coton s'établirait à 272.000 tonnes, soit 68.000 tonnes de moins par rapport au premier scénario. La hausse par rapport à 2011 serait alors de 56,3%. Le taux de croissance s'établirait entre 4,5% et 5,0% en 2012 et en 2013.

En définitive, on pourrait affirmer que le taux de croissance économique devrait être dans un voisinage de 5,0% en 2012 et 2013. Toutefois, par souci de prudence, le taux de croissance retenu pour l'élaboration du budget 2013 est de 4,5%. Cette prévision devrait être révisée lorsque des données définitives sur la production de coton seront disponibles. Il n'y aura pas d'incidence significative sur les recettes fiscales en raison de l'importance du secteur informel dans les activités cotonnières.

Source : DGAE, MEF, septembre 2012

En ce qui concerne les services, l'activité enregistre une tendance baissière notamment en raison des difficultés du Port de Cotonou, (détournement de trafic vers d'autres ports, faible célérité, etc.). L'indice du Chiffre d'Affaires du sous-secteur commerce a enregistré une baisse de 6,8% de janvier à juillet 2012 par rapport à la même période de l'année passée. Ce repli de l'activité commerciale a impacté les autres activités de service compte tenu des relations de dépendance entre les secteurs de service. L'indice du chiffre d'affaires des autres activités de service (transports, banques et assurances, hôtels, etc.) a enregistré une modeste hausse de 1,7%.

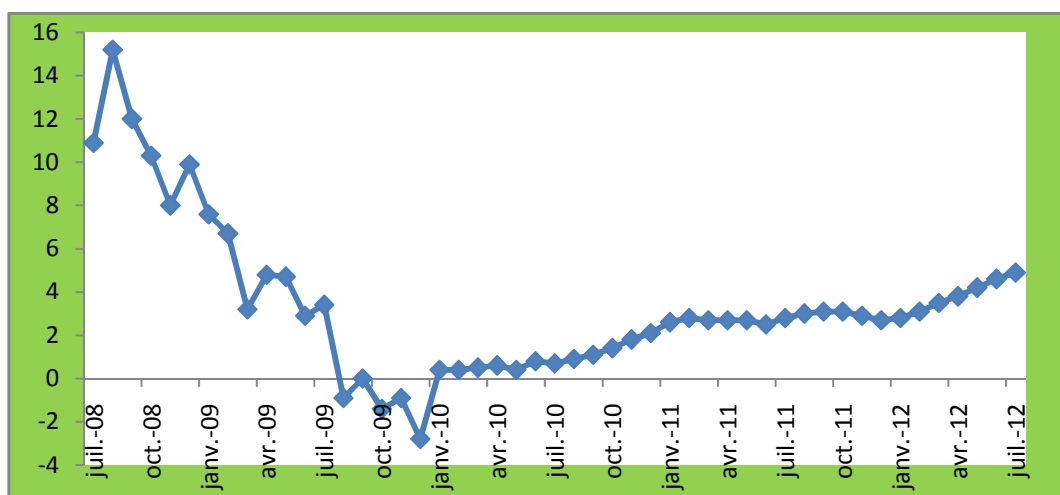
L'inflation

L'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) au mois de juillet 2012 a enregistré une baisse de 0,6% par rapport à juin 2012. Cette légère baisse mensuelle du niveau général des prix est principalement liée à une diminution des prix de la fonction «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-2,9%), imputable à la baisse saisonnière des prix de certains produits agricoles sur les principaux marchés du Bénin.

Comparée à la même période de 2011, l'IHPC a enregistré une hausse de 6,0% en juillet 2012 par rapport à juillet 2011, essentiellement tirée par le poste « Transport » dont l'indice a enregistré une hausse de 29,4% du fait de la hausse des prix de l'essence à la pompe au Nigeria depuis janvier 2012.

L'indicateur de convergence de l'UEMOA est ressorti à 4,9%, au-dessus à la norme communautaire de 3%. Pour l'ensemble de l'année 2012, il est attendu une hausse du niveau général des prix comprise entre 5,0% et 6,0%.

Graphique 9: Evolution du taux d'inflation en glissement annuel de juillet 2008 à juillet 2012



La dette publique

La dette publique du Bénin est évaluée au 30 juin 2012 à 916,2 milliards FCFA (24,4% du PIB en 2012) contre 895,4 milliards FCFA (26,0% du PIB) au 31 décembre 2011. Cette baisse de l'encours de la dette publique est liée à la diminution de la dette intérieure.

Dette publique extérieure

Au titre de la dette publique extérieure, l'encours est ressorti à 666,9 milliards FCFA au 30 juin 2012 contre 613,7 milliards FCFA à fin décembre 2011, soit une hausse de 9%. Ce niveau d'endettement extérieur représente 17,8% du PIB. La hausse de l'encours de la dette extérieure est imputable à l'évolution de la dette multilatérale qui a connu un accroissement

de 10,6% par rapport à son niveau à son niveau de fin décembre 2010. S'agissant de l'encours de la dette bilatérale, elle est ressortie à 95,3 milliards FCFA, en baisse de 1,7% par rapport à son niveau de fin décembre 2011

Dette publique intérieure

L'encours de la dette intérieure est de 249,3 milliards FCFA au 30 juin 2012 contre 281,2 milliards FCFA à fin décembre 2011, soit une baisse de 11,3 %. Cet encours représente 6,7% du PIB à fin juin 2012 contre 8,2% au 31 décembre 2011. La baisse de l'encours de la dette intérieure est imputable au remboursement d'une partie des emprunts obligataires de la CAA et des arriérés salariaux titrisés. Quant aux obligations de trésor, elles sont ressorties à 98,8 milliards FCFA à fin juin 2012 sans changement par rapport à leur niveau de décembre 2011.

La balance des paiements

A fin juin 2012, les estimations de la BCEAO tablent sur une baisse des exportations et une hausse des importations pour l'année 2012. Les exportations s'établiraient à 543,0 milliards FCFA contre 548,3 milliards FCFA en 2011. Cette baisse des exportations, malgré la hausse de la production de coton au cours de la campagne 2011-2012 (la production de coton s'est affichée à 174.000 tonnes en 2011 contre 136.958 tonnes en 2010, soit une hausse de 27,0%), serait essentiellement due à la baisse des cours du coton sur le marché international.

Les importations s'afficheraient à 895,6 milliards FCFA en 2012 contre 861,0 milliards FCFA en 2011, soit une modeste hausse de 4,0%. Cette hausse serait tirée par l'accroissement des importations notamment des produits de consommation et d'équipement. La réexportation afficherait également un accroissement de 4,2% contre un recul de 4,5% enregistré en 2011 du fait notamment des difficultés de mise en œuvre du PVI.

Le solde de la balance commerciale, qui demeure structurellement déficitaire au Bénin en raison de l'importance des importations, devrait se dégrader en s'établissant à -352,6 milliards FCFA contre -312,7 milliards FCFA en 2011.

Contrairement à 2011 où ils avaient connu une baisse de 16,3%, les transferts courants enregistreraient en 2012 une hausse de 33,0% pour s'établir à 84,2 milliards FCFA. Cette amélioration des transferts courants serait la conséquence d'une hausse des transferts publics (27,5%) dont notamment les dons programmes qui s'afficheraient à 28,8 milliards FCFA contre 10,3 milliards FCFA en 2011.

Au total, le déficit courant s'établirait à 353,6 milliards FCFA en 2012 contre 325,7 milliards FCFA en 2011. Il représenterait 9,4% du PIB en 2012 contre 9,5% en 2011.

Le compte de capital et d'opérations financières de l'Etat qui sert à financer le déficit du compte courant connaîtrait en 2012 un solde positif de 314,0 milliards FCFA comme en 2011. En définitive, le solde global de la balance des paiements afficherait un déficit de 39,7 milliards FCFA en 2012 contre un déficit de 11,6 milliards FCFA en 2011. En pourcentage du PIB, le déficit global de la balance des paiements représenterait 1,1% du PIB contre 0,3% du PIB en 2011.

La situation monétaire

La masse monétaire s'établirait à 1.468,2 milliards FCFA à fin décembre 2012 contre 1.377,7 milliards FCFA à fin décembre 2011, soit une hausse de 6,6%. Cette hausse de la masse monétaire serait essentiellement tirée par le crédit intérieur. En effet, le crédit intérieur passerait de 747,7 milliards FCFA en 2011 à 871,5 milliards FCFA en 2012, soit une hausse de 16,5%, reflétant l'amélioration des crédits accordés aussi bien à l'Etat qu'au secteur privé. En effet, la Position Nette du Gouvernement (qui représente le crédit net accordé à l'Etat) a connu une hausse de 19,2% tandis que les crédits à l'économie se sont affichés en hausse de 12,4%.

En ce qui concerne les Avoirs Extérieurs Nets (AEN), ils enregistreraient une baisse de 5,5% en s'établissant à 677,3 milliards FCFA en décembre 2012 contre 717,0 milliards FCFA en décembre 2011. Cette situation est la conséquence de la dégradation du solde global de la balance des paiements.

3. Gestion du Budget Général de l'Etat, exercice 2012

Cette partie est consacrée à l'analyse du Budget Général de l'Etat, exercice 2012. Elle présente à fin juin 2012 le niveau atteint dans le recouvrement des recettes et dans l'engagement des dépenses.

Les recettes publiques.

Au cours du premier semestre 2012, les ressources totales se sont établies à 461,9 milliards FCFA sur une prévision de 1.016,5 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 45,4% de l'objectif annuel.

Les recettes des Administrations financières s'élèvent à 382,2 milliards FCFA sur une prévision de 680,1 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 56,2% contre 43,8% en juin de 2011 pour un montant mobilisé de 293,5 milliards FCFA. Les recettes des régions

financières ont ainsi connu une augmentation de 88,7 milliards FCFA correspondant à un taux d'accroissement de 30,2% en un an.

Tableau 1: Point de réalisation des recettes au 30/06/2012 (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions 2012	Réalisation au		Taux de réalisation (%)	Glissement (%)
		30-juin-11	30-juin-12		
Recettes des régies	680,1	293,5	382,2	56,2	30,2
DGDDI	334,0	136,5	164,1	49,1	20,2
DGID	297,4	143,4	154,9	52,1	8,0
DGTCP	48,7	13,6	63,2	129,8	364,7
Autres recettes	288,1	64,5	71,6	24,9	11,0
<i>Autres Budgets</i>	29,9	13,2	10,5	35,1	-20,5
FNRB	22,2	9,0	8,9	40,1	-1,1
FR	3,7	1,8	1,2	32,6	-33,3
CAA	4	2,4	0,4	10,0	-83,3
<i>Ressources intérieures exceptionnelles</i>	65,1	0,0	0,0	0,0	-
<i>Ressources extérieures</i>	193,1	51,3	61,1	31,6	19,1
Prêts	53,3	20,9	19,0	35,6	-9,1
Dons	93,5	18,5	15,1	16,2	-18,4
Allègements de la dette	25,5	11,9	12,5	49,0	5,0
Aides budgétaires	20,8	0,0	14,5	69,7	-
Comptes spéciaux du trésor	48,4	4,5	8,1	16,7	80,0
TOTAL	1016,5	362,5	461,9	45,4	27,4

Source : DGB/MEF, Rapport d'exécution au 30 juin 2012 du Budget Général de l'Etat, gestion 2012, juillet 2012

Quant aux autres recettes, elles ont aussi enregistré une hausse d'environ 11,0% à fin juin 2012 comparativement à leur niveau de la même période de l'année précédente. Cette augmentation est essentiellement due à une amélioration de la mobilisation des ressources extérieures à fin juin 2012 comparativement à leur niveau de juin 2011. Ainsi, en glissement annuel la mobilisation des ressources extérieures a enregistré un accroissement de 19,1% pour s'établir à 61,1 milliards à fin juin 2012. Toutefois, le taux de réalisation pour les autres recettes est faible et s'affiche à 24,9%. Ce faible taux de réalisation peut s'expliquer dans une certaine mesure par le fait qu'il n'y ait eu aucun recouvrement en ce qui concerne les ressources intérieures exceptionnelles.

Les recettes des régies financières

- **La Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI)**

Les objectifs de recouvrement des recettes douanières évalués à 334,0 milliards ont été recouverts à 164,1 milliards (dont les recettes MP3¹¹ pour un montant de 6,6 milliards FCFA) au 30 juin 2012, soit un taux de réalisation de 49,1%. Par rapport aux réalisations de la même période de 2011, les recettes douanières ont enregistré une hausse sensible de 20,3%. Cette performance se justifie par l'amélioration du recouvrement des recettes de certains produits pourvoyeurs de recettes. Il s'agit notamment de : (i) de la filière véhicule d'occasion (61,7 milliards) ; (ii) des viandes et combustibles (23,6 milliards) ; (iii) du riz (6,7 milliards) ; (iv) du ciment (6,4 milliards) ; (v) des friperies (6,0 milliards) ; (vi) des tissus (4,4 milliards) ; (vii) des huiles végétales (4,3 milliards) et (viii) des poissons congelés (3,3 milliards).

Tableau 2: Point de réalisation des recettes douanières au 30/06/2012 (en milliard FCFA)

Rubriques	Prévisions 2012	Réalisation au		Taux de réalisation (%)	Glissement (%)
		30-juin-11	30-juin-12		
Recettes fiscales	328,6	126,4	156,4	47,6	23,7
TVA	154,0	56,0	73,1	47,5	30,5
Droits et taxes à l'importation	112,1	40,4	53,3	47,6	31,9
Droit de douane	97,4	34	46,4	47,6	36,5
Redevances Statistiques	6,7	2,6	3,6	53,7	36,9
Taxes hydrocarbures	4,7	2,1	1,8	38,3	-14,3
Redevances informatique	1,0	1,1	1,1	110,0	0,0
Autres droits et taxes à l'importation	2,3	0,6	0,4	19,3	-26,2
Droits et taxes à l'exportation	2,6	0,5	0,6	21,5	12,0
Autres recettes fiscales	59,9	29,5	29,4	49,1	-0,4
PCS UEMOA	0,0	2,7	3,5		29,6
PC CEDEAO	0,0	1,6	2,0		25,0
Escorte	27,1	12,1	10,3	38,0	-14,9
Taxes statistiques	32,8	13,1	13,6	41,5	3,8
Recettes non fiscales	5,5	1,1	1,1	19,9	-0,5
Recettes totales Nettes	334,1	127,5	157,5	47,1	23,5
Exonérations classique et intrants agricoles	0,0	8,4	6,6		-21,4
Recettes totales brutes	334,1	135,9	164,1	49,1	20,7

Source : DGB/MEF, Rapport d'exécution au 30 juin 2012 du Budget Général de l'Etat, gestion 2012, juillet 2012

¹¹Exonérations consommées

Pour atteindre les objectifs de l'année 2012, l'Administration des Douanes table sur : (i) la réorganisation en cours de la filière des véhicules d'occasion, (ii) l'ouverture de certaines unités douanières aux frontières ouest et nord-est du Bénin (Ségbana, Kabo, Agouna), (iii) la poursuite de la mise en œuvre de son plan d'urgence à travers l'informatisation et l'extension du SYDONIA++ à toutes les unités douanières ainsi que l'interconnexion de l'ensemble des unités douanières.

- **La Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID)**

Les recettes réalisées par la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) au titre du premier semestre 2012 s'établissent à 154,9 milliards FCFA (dont les recettes MP3 pour un montant de 9,3 milliards FCFA), représentant 52,1% des prévisions annuelles. Ces réalisations ont connu une hausse de 8,0% comparativement à celles de la même période de l'année précédente. Par ailleurs, les prévisions à fin juin 2012 ont été dépassées à hauteur de 7,9 milliards. Si cette tendance se poursuit, la DGID atteindrait largement ses objectifs de recettes pour l'année 2012.

Tableau 3: Point de réalisation des recettes des Impôts au 30/06/2012 (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions 2012	Réalisation au		Taux de réalisation (%)	Glissement (%)
		30-juin-11	30-juin-12		
Impôts directs	127,3	63,4	67,8	53,3	6,9
Impôts sur revenus non salariaux	75,0	39,3	43,4	57,9	10,4
Impôts sur Salaires	52,3	24,1	24,4	46,7	1,2
Impôts indirects	170,1	73	87,1	51,2	19,3
Taxes sur Biens et Services	149,0	63,2	77,8	52,2	23,1
Exonérations	21,1	9,8	9,3	44,1	-5,1
Recettes Totales Nettes	297,4	136,4	154,9	52,1	13,6

Source : DGB/MEF, Rapport d'exécution au 30 juin 2012 du Budget Général de l'Etat, gestion 2012, juillet 2012

- **La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)**

Au 30 juin 2012, sur une prévision de 48,7 milliards FCFA, les recettes de la DGTCP ont été recouvrées à hauteur de 63,2 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 129,8% de l'objectif annuel. Comparées au niveau de recouvrement à la même période en 2011 qui est de 13,6 milliards FCFA, les recettes du Trésor ont progressé de 49,5 milliards FCFA, soit une hausse de 363,6%. Cette hausse est essentiellement imputable à l'encaissement des produits de recettes des licences de téléphonie mobile de la troisième génération payés par l'opérateur SPACETEL pour un montant de 44 milliards.

Tableau 4:Point de réalisation des recettes de la DGTCP au 30/06/2012 (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions 2012	Réalisation au		Taux de réalisation (%)	Glissement (%)
		30-juin-11	30-juin-12		
Revenus des entreprises et du Domaine	3,8	2,1	1,7	45,5	-17,8
Droits et frais administratifs	4,2	1,8	2,6	62,9	46,7
Amendes et condamnations perçues	0,2	0,0	0,1	41,3	175,3
Autres recettes non fiscales	14,0	4,7	5,6	40,3	20,0
Produits financiers	4,0	1,9	2,3	57,3	20,6
Recettes exceptionnelles	22,5	3,1	50,8	225,8	1 538,9
TOTAL	48,7	13,6	63,2	129,8	363,6

Source : DGB/MEF, Rapport d'exécution au 30 juin 2012 du Budget Général de l'Etat, gestion 2012, juillet 2012

Les autres recettes

Il s'agit essentiellement des recettes des autres Administrations, des recettes intérieures exceptionnelles et des ressources extérieures.

- **Les recettes des autres Administrations**

Il s'agit des recettes recouvrées par les Administrations telles que la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), le Fonds Routier (FR) et le Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB).

Au 30 juin 2012, ces recettes ont été recouvrées à hauteur de 10,5 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 29,9 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 35,1%. Par rapport à leur niveau de réalisation à fin juin 2011, les recettes des autres Administrations sont en baisse de 20,2%.

Les recettes du Fonds National des Retraites du Bénin, au 30 juin 2012, elles ont été recouvrées à hauteur de 8,9 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 40,0% par rapport à l'objectif annuel. Il en résulte une baisse 1,0% en glissement annuel.

Cette contre-performance du FNRB est due à : (i) la consistance de la créance du Fonds sur les sociétés et organismes publics ou parapublics ; (ii) l'admission massive des agents de l'Etat à faire valoir leur droit à une pension de retraite avec pour conséquence l'amenuisement sensible du montant des cotisations ; (iii) non recouvrement par le Fonds de l'abondement de 14,0% de l'Etat.

La mobilisation des recettes du Fonds Routier s'élève au 30 juin 2012 à 1,2 milliard FCFA sur une prévision annuelle de 3,7 milliards FCFA. Ce niveau de mobilisation correspond à un taux de recouvrement de 32,6%. Par rapport au 30 juin 2011, les réalisations à fin juin

2012 ont connu une baisse de 33,3% en raison notamment : (i) du retard accusé par certains concessionnaires pour le versement des redevances d'entretien routier du mois à l'échéance fixée, (ii) de la baisse des recettes diverses constituées essentiellement par les intérêts des placements des excédents de trésorerie effectués par le FR.

Au 30 juin 2012, les recettes de la CAA constituées essentiellement des prêts rétrocédés sont recouvrées à hauteur de 0,4 milliards FCFA sur une prévision de 4 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 10,0%. Comparées à la même période en 2011, les recettes de la CAA ont enregistré une baisse de 83,3%. Cette contre-performance résulte des difficultés de trésorerie et de gestion qu'éprouvent la plupart des entreprises débitrices à honorer leurs engagements.

- **Les recettes intérieures exceptionnelles**

Les recettes intérieures exceptionnelles inscrites dans la loi de finances, gestion 2012, sont estimées à 65,1 milliards. Au 30 juin 2012, aucune mobilisation de recettes n'a été effectuée comme en juin 2011.

- **Les ressources extérieures**

Les ressources extérieures comprennent les prêts, les dons, les allègements de dette et les aides budgétaires. Au 30 juin 2012, elles ont été mobilisées à hauteur de 61,1 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 193,0 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 31,6% contre 22,8% à la même période de l'année 2011. La mobilisation des ressources extérieures à fin juin 2012, a connu une augmentation en valeur absolue de 9,8 milliards FCFA qui correspond à un taux d'accroissement de 19,1%.

Cette amélioration se justifie par le décaissement au premier trimestre 2012, du reliquat de l'appui budgétaire de l'année 2011 au titre du PRSC¹²-6- complémentaire et du PRSC-7, pour un montant total de 14,5 milliards.

Les dépenses publiques

Les dépenses inscrites au Budget Général de l'Etat, gestion 2012, s'élèvent à 1016,6 milliards FCFA en baisse de 82,9 milliards FCFA par rapport à celles de l'année précédente. Cette régression est en lien avec les efforts de maîtrise des dépenses notamment, la masse salariale.

L'exécution du Budget Général de l'Etat, gestion 2012, a été caractérisée par un niveau d'engagement de 475,3 milliards FCFA, soit un taux d'engagement de 46,8%. A la même

¹²PRSC= Poverty Reduction Support Credit

période de l'année 2011, le taux d'engagement a été de 47,4%. Ce léger repli du taux d'engagement des dépenses publiques à fin 2012, est essentiellement imputable à la faible consommation des ressources extérieures.

Les dépenses courantes

Les dépenses courantes sont composées des dépenses de personnel, des dépenses de fonctionnement et des dépenses de transfert. Au premier semestre 2012, elles ont été engagées à hauteur de 292,6 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 542,8 milliards FCFA, soit un taux d'engagement de 53,9%. Comparé à la même période de l'année 2011, le montant des engagements des dépenses courantes est en très légère hausse de 1,0%.

- **Les dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel se décomposent en dépenses de personnel réparties et en dépenses de personnel non réparties. Au premier semestre 2012, les dépenses de personnel ont été engagées à hauteur de 138,5 milliards FCFA, soit un taux d'engagement de 48,1% sur une prévision de 287,7 milliards FCFA. Par rapport au premier semestre 2011, le niveau d'engagement des dépenses de personnel est en baisse de 4,2%. Cette baisse concerne essentiellement les dépenses de personnel non réparties qui ont enregistré une baisse de 38,4% par rapport juin 2011 pour s'établir à 22,6 milliards à fin juin 2012.

- **Les dépenses de fonctionnement**

Au premier semestre 2012, les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 65,2 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 111,5 milliards FCFA, soit un taux d'engagement de 58,5%. Comparé à la même période de 2011, le niveau d'engagement des dépenses de fonctionnement a connu une hausse de 9,0%.

- **Les dépenses de transfert**

A fin juin 2012, les engagements de dépenses de transfert s'élèvent à 88,9 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 143,5 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 62,0%. Ce niveau d'engagement est en légère hausse de 4,0% par rapport à celui atteint au premier semestre 2011.

Les dépenses d'investissement

A fin juin 2012, le montant des engagements des investissements publics a été de 95,5 milliards FCFA pour une prévision de 272,4 milliards, soit un taux d'engagement de 35,1%.

En glissement annuel, le niveau d'engagement des investissements publics est en baisse de 9,6%.

Le service de la dette publique

Composée du service de la dette intérieure assurée par la BCEAO et de celui de la dette extérieure gérée par la CAA, le niveau d'engagement du service de la dette publique a atteint 34,9 milliards FCFA au premier semestre 2012, soit un taux d'engagement de 35,5%. Ce niveau d'engagement du service de la dette publique est en baisse de 20,1% par rapport au premier semestre 2011.

Tableau 5: Point d'exécution des dépenses publiques au 30/06/2012 base engagement (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions 2012	Réalisation au		Taux de réalisation (%)	Glissement (%)
		30-juin-11	30-juin-12		
DEPENSES COURANTES	542,7	289,8	292,6	53,9	1,0
Dépenses de personnel	287,7	144,5	138,5	48,1	-4,2
<i>Réparties</i>	231,6	107,8	115,9	50,0	7,5
<i>Non réparties</i>	56,1	36,7	22,6	40,3	-38,4
Dépenses de fonctionnement	111,5	59,8	65,2	58,5	9,0
<i>Achats de Biens et Services</i>	90,6	50,0	54,0	59,6	8,0
<i>Acquisitions et grosses réparations</i>	20,9	9,8	11,2	53,6	14,3
Dépenses de transfert	143,5	85,5	88,9	62,0	4,0
<i>Subvention d'exploitation</i>	62,0	31,5	50,2	81,0	59,4
<i>Transferts Courants</i>	81,5	54,0	38,7	47,5	-28,3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	272,4	105,6	95,5	35,1	-9,6
Ressources intérieures	125,6	75,3	74,5	59,3	-1,1
Ressources extérieures	146,8	30,3	21,0	14,3	-30,7
DETTE PUBLIQUE	98,4	43,7	34,9	35,5	-20,1
Intérieure	54,5	31,6	19,5	35,8	-38,3
Extérieure	43,9	12,1	15,4	35,1	27,3
BUDGETS AUTONOMES	51,7	29,2	26,3	50,8	-10,0
<i>FNRB</i>	40,8	19,8	21,8	53,4	10,1
<i>Fonds Routier</i>	9,0	8,5	3,6	40,3	-57,5
<i>CAA (fonctionnement)</i>	1,9	0,8	0,8	44,4	0,4
COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	51,4	52,2	26,0	50,6	-50,2
TOTAL Général	1016,6	520,5	475,3	46,8	-8,7

Source : DGB/MEF, Rapport d'exécution au 30 juin 2012 du Budget Général de l'Etat, gestion 2012, juillet 2012

Les dépenses des autres budgets

Il s'agit des dépenses du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB), de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) et du Fonds Routier (FR).

Les engagements du FNRB se chiffrent au 30 juin 2012, à 21,8 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 40,8 milliards FCFA, soit un taux d'engagement de 53,4% contre 51,1% à la même période en 2011. En glissement annuel, le montant d'engagement des dépenses de fonctionnement du FNRB a enregistré une hausse de 10,1% environ.

Le niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), base engagement à fin juin 2012 s'élève à 0,8 milliard FCFA sur une prévision annuelle de 1,9 milliard FCFA, soit un taux d'engagement de 44,4%. En glissement annuel, le niveau d'engagement a enregistré une très légère hausse de 0,4% par rapport à juin 2011.

Au 30 juin 2012, les engagements de dépenses totales du Fonds Routier (FR) sont ressortis à 3,6 milliards FCFA sur une prévision annuelle de 9,0 milliards FCFA, soit un taux d'exécution base engagement de 40,3% contre 94,9% en juin 2011. En glissement annuel, les engagements des dépenses de fonctionnement du FR ont connu une baisse de 57,5%.

Le Programme d'Investissements Publics¹³

Réalisation par source de financement

Au cours du premier trimestre 2012, les dépenses relatives au financement du Programme d'Investissements Publics (PIP) sur les ressources intérieures s'élèvent à 19,3 milliards FCFA sur une prévision de 125,6 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 15,4%. Comparé à la même période de 2011, on note une baisse de 21,5%.

Tableau 6: Bilan du PIP au 31 mars 2012 par source de financement (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions 2012	Réalisation au		Taux de réalisation (%)	Glissement (%)
		31-mars-11	31-mars-12		
Budget national	125,6	24,6	19,3	15,4	-21,5
BN CPT	73,9	9,5	8,5	11,5	-10,5
BN EXC	51,7	15,1	10,8	20,9	-28,5
TEED/TTE	0	0	0		
Portefeuille	0	0	0		
Aide Budgétaire	0	0	0		
Autofinancement	0	0	0		
Collectivités Locales	0	0	0		
SOURCES INTERIEURES	125,6	24,6	19,3	15,4	-21,5
Prêts	53,3	3	4,1	7,7	36,7
Dons	93,5	5,9	1,2	1,3	-79,7

¹³Les données disponibles concernent le premier trimestre 2012 et le rapport est toujours provisoire

SOURCES EXTERIEURES	146,8	8,9	5,3	3,6	-40,4
TOTAL GENERAL	272,4	33,5	24,6	9,0	-26,6

Source : DGSP/ MDAEP, août 2012

Réalisation par secteur d'activité

La consommation des crédits dans le secteur productif s'élève à 14,8 milliards FCFA à fin mars 2012, soit 10,7% des prévisions annuelles. En glissement annuel, le secteur productif a connu une baisse de 35,2%. Cette baisse résulte des contre-performances enregistrées par l'ensemble des sous-secteurs par rapport à l'année précédente à l'exception du secteur « eau, électricité et mines ».

Quant aux secteurs sociaux, les dépenses effectuées au titre du premier trimestre 2012 se situeraient à 8,2 milliards FCFA sur une prévision de 85,1 milliards, ce qui représente un taux de réalisation de 9,6%. Le taux de réalisation du secteur social a, par rapport à la même période de 2011, connu une augmentation essentiellement tirée les secteurs « Santé » et « Education ». En glissement annuel, les dépenses effectuées dans les secteurs « Habitat et Environnement » et « Autres secteurs sociaux » ont enregistré des baisses respectives de 50,0%, 33,3% et 75,0% à fin mars 2012.

Au niveau du secteur « Administration », sur une prévision de 48,9 milliard FCFA, il a été dépensé, au premier trimestre, un montant de 1,6 milliards FCFA, soit un taux de réalisation 3,3%. Comparées à la même période de l'année précédente, ces dépenses ont connu une augmentation de 6,7%.

Tableau 7: Bilan du PIP au 31 mars 2012 par secteur d'activité (en milliards FCFA)

Rubriques	Prévisions 2012	Réalisation au		Taux de réalisation (%)	Glissement (%)
		30-mars-11	30-mars-12		
Secteur rural	23,7	2,9	2	8,4	-31,0
Industrie, commerce et services, artisanat et tourisme	10,1	4,9	0,4	3,5	-92,8
Eau, électricité et mines	44,5	2,5	3,7	8,3	48,0
Infrastructures	59,8	12,5	8,7	14,5	-30,4
Total secteurs productifs	138,1	22,8	14,8	10,7	-35,2
Santé	24,3	0,3	0,9	3,7	200,0
Education	20,6	1,2	4,3	20,9	258,3
Habitat	16,2	3,8	1,9	11,8	-50,0
Environnement	21,4	1,5	1	4,7	-33,3
Autres secteurs sociaux	2,9	0,4	0,1	3,4	-75,0
Total secteurs sociaux	85,4	7,2	8,2	9,6	13,9
Administration (souveraineté)	48,9	1,5	1,6	3,3	6,7
TOTAL GENERAL	272,4	31,5	24,6	9,0	-22,0

Source: DGSP/MDAEP, août 2012

CHAPITRE 3 : PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2013

1. Environnement économique mondial

Le fléchissement de la croissance mondiale au deuxième semestre de 2012 influera principalement sur la croissance annuelle en 2013. Les prévisions à court terme reposent sur l'hypothèse habituelle du maintien des politiques actuelles, avec deux précisions importantes : il est supposé d'une part, que la situation financière dans la périphérie de la zone euro s'améliorera progressivement jusqu'à la fin de 2013 par rapport à juin 2012 et d'autre part, que la législation américaine actuelle, qui prévoit une nette réduction obligatoire du déficit fédéral, sera modifiée de manière à éviter une forte contraction budgétaire à court terme. Dans ce contexte, le FMI prévoit une croissance de 3,9% en 2013 contre 3,5% en 2012.

S'agissant de l'inflation, à l'échelle mondiale, la hausse des prix à la consommation devrait ralentir du fait du fléchissement de la demande et du recul des cours des produits de base. L'inflation globale devrait se situer entre 3,0% et 3,5% en 2013.

Aux Etats-Unis, la reprise économique devrait se poursuivre en 2013 grâce à une demande domestique relativement dynamique. Les risques sur cette dynamique restent néanmoins élevés eu égard à l'importance des dettes publiques et privées, des contraintes pesant sur la politique monétaire (risque d'hyper liquidité, résurgence des pressions inflationnistes).

Par ailleurs, il est prévu que les mesures de réduction d'impôts actuellement en cours s'achèvent à la fin de l'année 2012 en même temps qu'entreront en vigueur des baisses de dépenses publiques. Selon, le FMI, en l'absence d'accord politique sur ce "précipice budgétaire", la croissance américaine pourrait en souffrir en 2013, avec des retombées significatives sur le reste du monde.

D'un autre côté, l'intensification de la crise dans la zone euro pourrait également fragiliser la reprise économique aux Etats unis. Sur cette base, le FMI estime que la croissance du PIB devrait atteindre 2,3% en 2013 contre 2,0% en 2012.

L'inflation quant à elle devrait connaître un fléchissement pour ressortir à 1,9% en 2013 contre 2,1% en 2012 et ce, en liaison avec le recul projeté des cours des produits de base.

Dans la zone euro, le retour à une croissance positive est prévu pour 2013. Dans l'hypothèse où la crise financière ne s'intensifie pas davantage, la croissance du PIB en volume devrait se redresser progressivement, sous l'effet d'un renforcement de la

demande extérieure et d'un raffermissement graduel de la demande intérieure. En effet, la reprise de la demande intérieure devrait être soutenue par le faible niveau des taux d'intérêt à court terme et par le ralentissement attendu de la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires, ce qui bénéficiera aux revenus réels. Les mesures prises pour rétablir le bon fonctionnement du système financier joueront également un rôle dans ce sens. Toutefois, le rebond de l'activité devrait être freiné par la poursuite de la restructuration des bilans opérée dans de nombreux secteurs

Eu égard à tout ce qui précède, le FMI table sur une croissance de 0,7% en 2012 contre une contraction de 0,3% en 2011, portée essentiellement par l'Allemagne (+1,4%) et la France (+0,8%).

S'agissant de l'évolution des prix, l'inflation globale devrait ressortir en moyenne entre 1,0 % et 2,2 % en 2013 en lien avec l'estompement progressif de l'incidence des prix élevés des matières premières.

Au Japon, en moyenne annuelle, l'économie devrait croître de 1,5% en 2013 contre 2,4% en 2012. Ce ralentissement fait suite à une mauvaise année 2011 (-0,7% de croissance) marquée par le « grand tremblement de terre de l'est du Japon » et la catastrophe de Fukushima. Ainsi, la reprise observée en 2012 est soutenue par une politique budgétaire active de soutien à la reconstruction, qui ajouterait 0,9 point de PIB cumulé sur la période 2012-2013.

Par ailleurs, l'économie japonaise pâtira des politiques de consolidation budgétaire menées en Europe et aux États-Unis.

S'agissant du taux d'inflation, il ressortirait à un niveau nul en 2013 tout comme en 2012.

Au Royaume Uni, selon la banque centrale britannique, les perspectives de croissance restent exceptionnellement incertaines. Le retour à une croissance au-dessus de 2% est désormais espéré au deuxième trimestre 2013. Cette situation est en liaison avec le fait que la demande mondiale reste atone, avec une activité dans la zone euro particulièrement faible et que l'impact combiné de la crise de la dette, des mesures d'austérité prises par le gouvernement britannique ainsi que les conditions de crédit toujours restreintes devrait continuer de peser sur l'économie britannique.

Pour l'ensemble de l'année 2013, les estimations du FMI tablent sur une croissance de 1,4% contre 0,2% en 2012.

S'agissant de l'évolution des prix, il est prévu que l'inflation recule jusqu'au niveau cible de 2% dès fin 2012 avant de rebondir légèrement au cours du premier semestre 2013. Il faudra par contre attendre fin 2013, pour voir l'inflation passer sous la barre des 2%.

Dans les pays émergents d'Asie, l'activité devrait être soutenue par l'assouplissement de la politique économique qui a commencé au début de 2012. Les dirigeants doivent être prêts à ajuster leur politique économique au ralentissement de la croissance des exportations et à la volatilité des flux de capitaux.

Le besoin et la nature de la riposte souhaitable varient considérablement parmi les pays émergents, car leurs situations conjoncturelles sont différentes.

En Chine, la croissance économique en 2013 ressortirait à 8,5% en hausse de 0,5% par rapport à 2012 en lien avec la vigueur de la consommation et de l'investissement.

Ces perspectives reposent sur l'hypothèse que le gouvernement maintienne une politique monétaire accommodante pour encourager à la fois l'investissement et la consommation. La Chine, grâce à ses réserves, dispose de solides capacités de financement et d'une marge de manœuvre considérable en termes de politique économique. Le pays a notamment la possibilité d'ouvrir les vannes budgétaires pour accroître l'investissement public et pour soutenir la consommation domestique.

S'agissant de l'inflation, elle a continué de ralentir en juillet 2012, pour le quatrième mois consécutif, à 1,8% contre 2,2% en juin. En perspective, l'inflation en 2013 devrait ressortir entre 2,5% et 3,0% en 2013 contre 3,0% et 3,5% en 2012.

En Inde, la croissance économique devrait se raffermir progressivement pour ressortir à 6,5% en 2013 contre 6,1% en 2012 selon le FMI. L'assainissement budgétaire reste toutefois une priorité, en Inde, pour ancrer la confiance des investisseurs et dégager la marge de manœuvre nécessaire pour faire face aux défis de l'avenir.

S'agissant du niveau des prix, les perspectives demeurent à la baisse. Le taux d'inflation est attendu à 6,8% en 2013 contre 7,9% en 2012.

Dans les pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes, bien que la mise en place de politiques monétaires et budgétaires plus restrictives ait ralenti le rythme de la croissance intérieure au premier semestre 2012, elle a aussi permis de limiter les risques de surchauffe qui pesaient sur la région ces dernières années. De plus, les cours élevés des matières premières continuent de favoriser les pays exportateurs et de rendre la région très attractive pour les investissements étrangers (essentiellement orientés vers le

secteur des ressources naturelles), ce qui devrait permettre à la croissance de la région de repartir au-dessus des 4,0% en 2013. Sur cette base le FMI table sur un taux de croissance économique de 4,2% en 2013 contre 3,4% en 2012.

En Afrique subsaharienne, selon le FMI, la croissance du PIB ressortirait à 5,3% en 2013 en baisse de 0,1% par rapport à 2012. Les vecteurs de la croissance en 2013 sont entre autres, la consommation domestique, les politiques macroéconomiques et les secteurs tels que les mines, les services, les bâtiments et travaux publics.

Ces perspectives économiques sont toutefois, exposées à des risques baissiers considérables. En effet, une recrudescence des turbulences sur les marchés financiers de la zone euro pèserait sur les flux d'exportations et d'investissement dans toute la région. Cela ralentirait la croissance dans la plupart des pays, sans toutefois, la faire déraillé.

De même, une flambée des cours du pétrole, résultant de chocs sur l'offre, poserait de graves difficultés aux pays importateurs en comprimant les revenus réels et en accentuant les besoins de financements extérieurs.

L'inflation de la zone devrait ressortir à 7,5% en 2013 contre 8,2% en 2012.

Au sein de l'UEMOA, les perspectives de croissance pour 2013 sont basées sur un accroissement de la production céréalière de l'ordre de 10% au cours de la campagne agricole 2012/2013. Une progression de 15% est retenue pour tous les pays sahéliens (Burkina, Mali, Niger, Sénégal) qui ont enregistré de fortes baisses de la production céréalière en 2011/2012 (effet de rattrapage). Pour les autres pays, une hausse tendancielle de 5% est retenue.

Par ailleurs, si la crise au nord du Mali persiste, elle réduira davantage les perspectives de croissance de l'Union. En effet, la baisse de l'activité économique au Mali a entraîné un ralentissement des échanges commerciaux avec les autres pays de l'Union, le Mali étant la destination traditionnelle de plus de 30% des échanges intra-régionaux.

S'agissant de l'évolution des prix, les projections pour 2013 laissent apparaître que le taux d'inflation s'établirait à un niveau compatible avec l'objectif de stabilité des prix dans l'Union. Il est prévu à 2,1% en glissement annuel à fin décembre 2013 contre 2,5% en 2012, sous l'hypothèse d'une campagne agricole normale.

Au Nigeria, la croissance économique, selon les projections, ressortirait à 6,6% en 2013 contre 7,1% en 2012. Cette croissance serait tirée en grande partie par le secteur non pétrolier.

S'agissant de l'évolution des prix, les pressions inflationnistes devraient s'atténuer en 2013. L'État devrait atteindre son objectif et ramener l'inflation sous la barre des 10% en 2013. Le taux d'inflation est passé de 13,7 % en 2010 à 10,2% en 2011, en conséquence de la politique de rigueur monétaire et de la baisse des prix des denrées alimentaires. Il devrait fléchir à 10,1% en 2012 et à 8,4 % en 2013.

2. Perspectives pour les différents marchés

Selon les dernières prévisions des différents organismes internationaux, Les prix des matières premières connaîtraient une baisse en 2012. Cette baisse devrait poursuivre en 2013.

Le pétrole

L'Agence Internationale d'Énergie (AIE) a révisé à la baisse ses prévisions de demande mondiale de pétrole. Celle-ci devrait croître à un rythme modéré, prévu de 0,8 mbj en 2013 après 0,9 mbj en 2012. La demande dans les pays de l'OCDE devrait poursuivre son repli (-0,3 mbj en 2013), sous l'effet conjugué d'une croissance économique faible et d'une amélioration de l'intensité énergétique, en particulier dans le secteur du transport.

La demande de pétrole adressée à l'OPEP devrait avoisiner 30,1 mbj sur la période allant du dernier trimestre 2012 au dernier trimestre 2013 contre 31 mbj au troisième trimestre 2012. Les capacités excédentaires effectives de l'OPEP, situées actuellement à près de 2,6 mbj, dont les deux tiers en Arabie Saoudite, restent importantes pour compenser toute pénurie sur le marché. L'offre non-OPEP est prévue en hausse de 0,7 mbj à 53,9 mbj en 2013, après +0,4 mbj en 2012.

Dans ce contexte, le prix moyen du pétrole brut, selon le FMI, devrait connaître un recul en 2012 et en 2013 en atteignant respectivement 101,8\$ et 94,6\$, son niveau en 2011 étant de 104,01\$.

Le coton

Selon les prévisions de l'USDA, la production mondiale de coton en 2012/13 devrait baisser de 7% à 24,8 Mt, mais reste suffisante pour couvrir la demande (+2% à 23,7 Mt). Toutefois,

la faiblesse de la demande chinoise, premier consommateur (40%) et importateur (1/3) de coton, devrait continuer d'exercer des pressions baissières sur les cours.

Le riz

Les conditions climatiques dans les principales régions rizicoles d'Asie, où se concentrent 80% de la production mondiale, seraient pour l'instant normales. Si ces prévisions se confirment, les récoltes pourraient dépasser en 2012 les 495 Mt en équivalent blanchi.

Le commerce mondial en 2012 devrait reculer de 3% pour atteindre 33,8 Mt en raison d'une baisse de la demande asiatique. En 2012, les projections des stocks mondiaux ont été relevées et devraient se hisser à un niveau record de 151,5 Mt (hausse de 8%). Ces réserves représentent 32 % des besoins mondiaux.

En Afrique, les récoltes devraient être une nouvelle fois insuffisantes en 2012 en raison d'une sécheresse, notamment dans les pays sahéliens. L'instabilité politique au Mali, l'un des principaux producteurs de riz de la sous-région, derrière le Nigeria, risque aussi d'abaisser les disponibilités céréalières régionales et de relancer les importations rizicoles, lesquelles pourraient atteindre les 10 Mt, soit un tiers des importations mondiales.

3. Perspectives économiques béninoises

Les grandes orientations de la politique économique pour 2013 s'inscrivent dans le cadre de la vision Bénin 2025, Alafia : « **Le Bénin est, en 2025, un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social** ».

Cette vision est déclinée par les OSD. Ces dernières sont à leur tour opérationnalisées à travers la SCRP qui s'appuie aussi sur l'Agenda vers une Economie Emergente et constitue le cadre fédérateur de l'intervention des partenaires au développement.

L'orientation de la politique économique du Gouvernement, tout en s'inspirant des documents de politiques nationales ci-dessus cités, tient compte d'une part, de la démarche logique adoptée par le Gouvernement depuis 2006 pour construire le Bénin émergent et d'autre part, du projet de société du Président Boni YAYI et de son discours d'investiture d'avril 2011.

Au cours de l'année 2007 considérée comme une année de transition, le Gouvernement s'est évertué à regagner la confiance des opérateurs privés, en particulier par l'apurement des arriérés intérieurs, et à renforcer le cadre macroéconomique (accélération de la croissance, assainissement des finances publiques, etc.).

Après l'année de transition, il a été question de créer les conditions propices à l'essor économique du pays. C'est à ce titre que l'année 2008a été considérée comme l'année des réformes. Ainsi, plusieurs réformes structurelles ont été identifiées et engagées : réforme des entreprises publiques, réforme de l'Administration publique, etc.

Suite à l'engagement des réformes structurelles, l'étape suivante devrait concerner la mise en place des fondations de l'émergence. Les fondations identifiées pour l'émergence sont au nombre de quatre : i) la mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale ; ii) le renforcement des infrastructures économiques de base ; iii) la réforme et la modernisation de l'Etat ; iv) l'aménagement du territoire.

Dans ce cadre, l'année 2009a été consacrée à l'accélération de la dynamisation du secteur privé. Par le biais de son budget général, l'Etat a entrepris la mise en place d'un dispositif fiscal favorable à la création d'un environnement des affaires de classe internationale.

Pour 2010, l'orientation de la politique économique axée sur le renforcement des infrastructures de base avait pour but de : i) consolider les acquis du secteur privé et créer un cadre propice à l'émergence de ses activités ; ii) poursuivre la mise en place des fondations de l'émergence ; iii) permettre une accélération de la croissance, compatible avec la vision du Chef de l'Etat.

En 2011, la politique économique a visé la poursuite de la mise en place des bases de l'émergence. Il s'est agit de : i) poursuivre la mise en place d'un cadre propice au développement du secteur privé ; ii) renforcer les infrastructures de base ; iii) promouvoir le développement à la base ; iv) aménager l'espace national.

A partir de 2012, le Gouvernement a fait l'option de passer des orientations annuelles du budget Général de l'Etat aux orientations quinquennales afin de faciliter leur évaluation. Ainsi, l'orientation économique retenue pour la période 2012-2016 est le **développement de l'entreprise et de l'initiative privée**. Les points d'application de cette orientation pour l'année 2012 ont concerné : (i) la réforme et la modernisation de l'Administration Publique ; (ii) la promotion du partenariat public-privé ; (iii) le développement local.

Pour 2013, les points d'application de l'orientation quinquennale de la politique économique prennent appui sur les documents de politique nationale et le plan de relance de l'économie élaboré en fin 2011. Ils sont axés sur : **(i) le renforcement du capital humain et des infrastructures de soutien à la production ; (ii) la**

modernisation de l'agriculture et la promotion de l'agro-industrie ; (iii) le développement local.

Pour chaque point d'application, des actions phares ont été retenues de concert avec tous les ministères. Elles tiennent notamment compte de la promotion du genre et de l'autonomisation des femmes. Il importe de rappeler que la mise en œuvre de ces actions n'est pas synonyme d'interruption de celles déjà en cours.

Par ailleurs, la mise en œuvre de certaines mesures de politique économique devrait soutenir les points d'applications retenus pour 2013. Il s'agit notamment de : **(i) la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel pour la filière coton ; (ii) relance des activités des industries textiles et des huileries grâce à l'imposition d'un quota sur les exportations de coton fibre et de graine de coton et la mise en place d'un cadre de détermination de prix intérieur pour ces 2 produits ; (iii) l'orientation de la consommation publique prioritairement vers les biens produits localement ; (iv) la poursuite de la mise en œuvre de la fiscalité de développement ; v) la création des agences respectivement de la mécanisation agricole, de la diversification agricole, et de l'aménagement des périmètres irrigués.**

Sur la base de l'orientation de la politique économique pour la période 2012-2016 et de ses points d'application pour l'année 2013, ainsi que de l'évolution prévisible de la conjoncture internationale, **le taux de croissance économique est projeté à 4,5% en 2013.**

La croissance économique en 2013 serait soutenue par la poursuite des mesures déjà en cours, notamment i) la mise en place des intrants spécifiques pour la production vivrière ; ii) la mécanisation agricole ; iii) la mise en valeur des vallées ; iv) la hausse de la production de coton, en lien avec la poursuite des incitations accordées aux producteurs ; v) l'entrée en fonction de six nouvelles usines de transformation de produits agricoles ; v) la mise en service des quais construits par le Millenium Challenge Account et concédés au groupe Bolloré.

Ces perspectives de croissance devraient se réaliser dans un environnement non inflationniste contrairement à l'année 2012. Le taux d'inflation s'établirait à 2,8%, restant ainsi dans la marge des 3% conformément aux dispositions communautaires. Cette détente projetée sur les prix est en relation avec l'amélioration de la production vivrière, la faible tension sur les produits importés, notamment les produits pétroliers et la maîtrise du crédit intérieur.

4. Principales réformes structurelles pour 2013

Les réformes structurelles amorcées par le Gouvernement se poursuivront en 2013 à travers la consolidation des actions enclenchées dans les secteurs stratégiques de l'économie pour l'amélioration de la gestion budgétaire, l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration de l'environnement des affaires.

Réformes budgétaires et comptables

Les principales actions et mesures à mettre en œuvre en 2013 dans le cadre des réformes budgétaires et comptables sont relatives à :

- la présentation à l'Assemblée Nationale d'un projet de loi régissant les pensions basé sur le rapport final de l'audit actuariel du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB). L'objectif de cette étude dont le rapport est soumis à l'Assemblée Nationale est de proposer une stratégie pour contenir l'impact du déficit du FNRB sur les finances publiques par le renforcement de sa viabilité financière ;
- la soumission des comptes de gestion 2013 à la Chambre des comptes ;
- la revue du cadre de fonctionnement de la filière coton dans le but de corriger le dysfonctionnement identifiés et d'une libération effective de la filière;
- la mise en place d'une base de données harmonisée de gestion de la fonction publique cherchant à assurer une meilleure gestion du personnel de l'Etat.

Réformes du secteur financier

Au niveau de la réforme du secteur financier, les principales actions envisagées pour 2013 sont relatives à la promulgation de trois législations régionales votées par l'Assemblée Nationale. Il s'agit de :

- la loi-cadre portant réglementation bancaire ;
- la loi relative à la lutte contre le financement du terrorisme dans les états membres de l'UEMOA ;
- la loi relative aux sanctions portant sur les infractions en matière de chèque, carte bancaire et autres procédés de paiement électronique.

Par ailleurs, les efforts engagés dans la restructuration de deux banques béninois en situation de détresse financière seront poursuivis et un mécanisme de suivi régulier des institutions de microfinance en difficulté sera mise en place.

Réformes fiscales

Les principales réformes fiscales portent sur : (i) l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration du recouvrement des impôts par la généralisation de l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) et le renforcement des contrôles ; (ii) le renforcement du partenariat entre le secteur privé et l'administration fiscale en vue d'améliorer le climat de confiance ; (iii) la remise en vigueur du PVI réformé.

Le détail des mesures se présente comme suit :

- développer un système informatique complet et intégré à la DGID dans le but de d'améliorer recettes en améliorant les performances des administrations fiscales;
- extension du système informatique de la DGDDI à tous les services dans le but d'améliorer les performances de l'administration douanière ;
- généralisation de l'IFU à tous les contribuables et à tous les services des administrations fiscale et douanières en vue de réduire l'évasion fiscale ;

CHAPITRE 4 : ACTIONS BUDGETAIRES ET FISCALES POUR 2013

1. Grandes options du projet de Loi de Finances, gestion 2013

Au cours du premier semestre 2012, l'activité économique nationale, qui n'était déjà pas vigoureuse, a de nouveau montré des signes de faiblesse du fait de la crise du « kpayo » causée par la réduction des subventions à l'essence au Nigeria. Malgré cette contre-performance, les principales options du présent projet de budget restent conformes à l'objectif du Gouvernement de faire de l'économie béninoise, une économie à croissance forte et soutenue.

Les objectifs retenus dans le projet de Budget, gestion 2013, restent conformes avec l'orientation économique quinquennale 2012-2016 du Gouvernement axée sur le **développement de l'entreprise et de l'initiative privée** avec des points d'application annuel. En effet, les propositions de points d'application retenues pour 2013, sont les suivantes :

- le renforcement du capital humain et des infrastructures de soutien à la production ;
- la modernisation de l'agriculture et la promotion de l'agro-industrie ;
- le développement local.

Conformément aux orientations retenues, le projet de budget 2013 prévoit un déficit global (base ordonnancement) de 3,4% du PIB, un solde budgétaire de base positif de 0,5 en pourcentage du PIB, amenant ainsi le Bénin à respecter le principal critère budgétaire du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité auquel adhèrent les Etats membres de l'UEMOA¹⁴.

En qui concerne les recettes publiques, les efforts déployés depuis plusieurs années pour renforcer l'Administration Fiscale, seront poursuivis afin de rehausser le niveau des recettes. Le niveau des recettes totales prévues pour 2013, se situerait à 18,9% du PIB. Les dépenses totales quant à elles, s'afficheraient à 22,3% du PIB contre 22,5% en 2012.

L'atteinte de ces objectifs nécessite la mise en œuvre par des mesures, économiques et fiscales suivantes :

¹⁴Solde budgétaire de base = (Recettes totales+Dons budgétaires+ressources PPTÉ) - dépenses courantes – dépenses d'investissements publics financées sur ressources internes.

Mesures économiques

Elles devraient permettre d'atténuer les effets néfastes des contraintes inhérentes à l'environnement économique dans lequel évoluera la gestion budgétaire 2013 à savoir :

- la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel de gestion de la filière coton ;
- la relance des activités des industries textiles et des huileries grâce à l'imposition d'un quota sur les exportations de coton fibre et de graine de coton et la mise en place d'un cadre de détermination de prix intérieur pour ces deux produits ;
- l'orientation de la consommation publique prioritairement vers les biens produits localement ;
- la poursuite de la mise en œuvre des mesures relatives à la fiscalité de développement ;
- l'entrée en fonction de six nouvelles usines de transformation de produits agricoles ;
- la création des agences :
 - o de la mécanisation agricole ;
 - o de la diversification agricole ;
 - o de l'aménagement des périmètres irrigués.

Mesures fiscales

Elles sont proposées par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, la Direction Générale des Impôts et des Domaines et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Ces mesures sont les suivantes.

Les mesures proposées par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)

Les mesures proposées par la DGDDI sont relatives aux mesures à reconduire et aux mesures nouvelles.

Mesures à reconduire

- **Exonération des droits et taxes de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur le matériel informatique, y compris les logiciels, les imprimantes, les parties et pièces détachées**

Les articles 2 et 3 de la loi de finances, gestion 2012 ont reconduit à nouveau l'exonération antérieure sur les matériels informatiques.

Cette mesure, instaurée depuis la loi de finances, gestion 2000, vise à promouvoir au Bénin les nouvelles technologies de l'information et l'utilisation des ordinateurs, vecteur de développement des entreprises et d'épanouissement de l'homme.

L'adoption de cette mesure a favorisé l'accès des entreprises béninoises aux nouvelles technologies de l'information et a contribué considérablement à l'utilisation par elles des ordinateurs et des logiciels comme des outils efficaces de gestion.

Elle a également facilité la tenue, par de nombreuses entreprises, d'une comptabilité aisément exploitable par les services fiscaux.

La mesure restera en vigueur pour la gestion 2013 en raison de ses effets bénéfiques sur le développement des entreprises et l'épanouissement de l'apprenant béninois.

- **Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur les autobus, autocars et minibus de toutes catégories importés, fabriqués ou vendus à l'état neuf en République du Bénin**

L'article 4 de la loi de finances, gestion 2012 a reconduit pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, le régime fiscal antérieur d'exonération des autobus, minibus et autocars vendus à l'état neuf en République du Bénin.

Cette mesure, instaurée depuis la loi de finances, gestion 2002 vise à promouvoir au Bénin le transport urbain et interurbain et à décourager la pratique des taxis motos, véritable vecteur de la pollution atmosphérique, de l'exode rural et de la baisse de la production agricole.

Les résultats escomptés ne sont pas encore atteints, raison pour laquelle la mesure est reconduite pour 2013. Son efficacité s'en trouverait améliorée par l'adoption des actions dont entre autres :

- l'amélioration du réseau routier ;
- la prise des mesures visant à favoriser le retour des conducteurs de taxis motos à la terre ou leur insertion progressive dans les autres tissus économiques.

- **Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur les équipements et matériaux neufs importés ainsi que les matériaux locaux destinés à la construction des stations service, des stations trottoir, des cuves à pétrole et à**

gasoil

L'article 5 de la loi de finances pour la gestion 2012 a reconduit le régime d'exonération aux équipements neufs importés et destinés à la rénovation des stations service, des stations trottoir et des cuves à pétrole et à gasoil.

Par cette mesure, le Gouvernement compte éradiquer le trafic illicite des produits pétroliers, encourager la construction des stations service et ainsi rendre disponibles les produits en quantité et en qualité pour les consommateurs. Des résultats peu satisfaisants sont enregistrés. Toutefois, la mesure doit être reconduite pour rendre l'essence disponible sur toute l'étendue du territoire national et éradiquer progressivement le trafic illicite.

- **Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur les camions citernes importés neufs et destinés à la distribution des produits pétroliers**

L'article 6 de la loi de finances pour la gestion 2012 a reconduit le régime fiscal antérieur d'exonération des camions citernes importés neufs et destinés à la distribution des produits pétroliers.

Cette mesure est instaurée pour accompagner l'exonération prévue pour les stations service. Elle vise à promouvoir la distribution au Bénin des produits pétroliers afin de lutter contre le trafic illicite desdits produits, véritables dangers pour la sécurité et la santé humaine.

Eu égard à la pertinence des raisons de son institution, cette mesure peut être reconduite.

- **Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA pour l'importation, la production ou la vente des machines et matériels agricoles, des petites unités de transformation et de conservation des produits agricoles ainsi que les machines et matériels destinés à l'élevage et à la pêche et aux petites unités de transformation et de conservation**

L'article 7 de la loi de finances pour la gestion 2012 a reconduit le régime fiscal antérieur d'exonération des machines et matériels agricoles, des petites unités de transformation et de conservation des produits agricoles en République du Bénin.

Cette mesure reconduite en 2013, s'inscrit dans la droite ligne des objectifs du Gouvernement de faire une révolution verte au Bénin et de promouvoir la production, la transformation et la conservation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

- **Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA pour l'importation, la production ou la vente des produits destinés à l'alimentation du bétail et de la volaille en République du Bénin**

L'article 9 de la loi de finances gestion 2012 a reconduit le régime fiscal antérieur d'exonération des produits destinés à l'alimentation du bétail et de la volaille.

Cette mesure reconduite en 2013, vise à encourager l'élevage en vue d'atténuer la souffrance des populations face à la crise alimentaire.

Mesures nouvelles

- **Exonération totale des droits et taxes de douane et de la TVA pour l'importation, la production ou la vente des intrants agricoles, instruments et appareils phytosanitaires**

L'article 8 de la loi de finances pour la gestion 2012 a rappelé le régime fiscal antérieur d'exonération des intrants agricoles, instruments et appareils phytosanitaires. Ces intrants, instruments et appareils phytosanitaires ne supportent que la redevance statistique au taux de 1% ad valorem.

Par ailleurs, suite à la communication n°1720/09 du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, le Conseil des Ministres a approuvé l'exonération de la redevance statistique sur l'importation, la production ou la vente des intrants agricoles, instruments et appareils phytosanitaires.

La prise en compte de cette mesure conformément à l'extrait du relevé n°46 des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du jeudi 31 décembre 2009 dans la loi de finances, gestion 2013 permettra au Gouvernement du Bénin de faire de notre pays une référence dans le domaine de l'agriculture.

- **Exonération des droits et taxes d'entrée et de la TVA sur les parties, accessoires et pièces détachées des machines et matériels destinés à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche, ainsi que sur les petites unités de transformation et de conservation des produits agricoles, de l'élevage et de la pêche**

La loi de finances pour la gestion 2005 avait institué l'exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur les matériels agricoles. La loi de finances, gestion 2007 a étendu cette exonération aux petites unités de transformation et de conservation des produits

agricoles, aux machines et matériels destinés à l'élevage et à la pêche ainsi qu'aux petites unités de transformation et de conservation des produits de l'élevage et de la pêche.

En vue de réduire le coût de réparation des machines, matériels et unités de production et de rendre pérennes les activités des entreprises, coopératives et autres groupements exerçant dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, l'extension de ces avantages aux parties, accessoires et pièces détachées s'avère nécessaire.

- **Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur l'importation des machines et matériels destinés à la production et à la fabrication des emballages en République du Bénin**

Les différentes mesures prises dans le cadre de l'accompagnement de la production et de la transformation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ont favorisé l'installation des Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui transforment les matières premières en produits finis ou semi-finis avant leur commercialisation. Ces produits sont ensuite conditionnés dans des emballages qu'elles importent.

En effet, les emballages, produits finis, sont de ce fait classés dans la catégorie trois (3) du Tarif Extérieur Commun (TEC) et sont soumis au paiement des droits et taxes de taux cumulés de 45,775% de la valeur "Coût, Assurance et Fret" (CAF). Ce niveau de droit impacte négativement la compétitivité de nos entreprises de production.

Dans le contexte de fiscalité de développement et dans le souci de réduire le coût de production des PME béninoises, l'exonération des machines et matériels destinés à la fabrication des emballages est envisagée.

Cette mesure a pour but d'une part, de réduire le coût de production des produits manufacturés au Bénin et d'autre part, de créer de l'emploi et d'induire ainsi, l'accroissement du produit intérieur brut (PIB).

- **Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur l'importation des casques de protection pour motocyclistes en République du Bénin**

Le Gouvernement a décidé du port obligatoire de casques de protection pour les motocyclistes. Cette décision salubre fait face à la réticence des populations qui se plaignent du prix d'achat relativement élevé des casques de protection.

La mesure a donc pour but de permettre aux populations de s'en approvisionner facilement.

- **Exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur l'importation des vélos en République du Bénin**

Pour protéger l'environnement contre les gaz à effet de serre au Bénin, la loi de finances pour la gestion 2008 a institué l'exonération des droits et taxes de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée sur les motocyclettes à quatre-temps et leurs pièces détachées importées ou acquises en République du Bénin.

L'extension de cette mesure aux vélos permettra également de contribuer à la protection de l'environnement et de faciliter l'acquisition des vélos par les populations en l'occurrence les paysans.

- **Proposition de fixation d'un taux spécifique de la taxe de statistique pour la réexportation de produits pétroliers**

Les dispositions de l'article 7 de la loi n°2002-25 du 31 décembre 2002 portant loi de finances pour la gestion 2003 ont institué la taxe de statistique en remplacement de la redevance statistique perçue les années précédentes sur les régimes suspensifs. Le taux de la taxe a été fixé à 5% de la valeur en douane des marchandises importées au Bénin et réexportées en l'état, en transit à destination des pays non enclavés, en admission temporaire simple ou exceptionnelle.

Quelques années après, les dispositions de l'article 15 de la loi n°2007-33 du 02 janvier 2008, portant loi de finances pour la gestion 2008 ont suspendu la perception de la taxe de statistique sur la réexportation des produits pétroliers par voie maritime.

Pendant ces deux périodes, la réexportation des produits pétroliers n'a pas été une activité intense au Bénin, mais plutôt rare.

Mais, à partir de l'année 2011, certaines entreprises importatrices de produits pétroliers ont eu des opportunités de réexporter des produits pétroliers par voie terrestre vers les pays non enclavés et ont sollicité l'extension du champ d'application de l'article 15 de la loi n°2007-33 du 02 janvier 2008, portant loi de finances pour la gestion 2008 à leurs activités.

Sur la base de cette manifestation d'intérêt, des discussions ont été engagées avec les sociétés importatrices de produits pétroliers candidates à la réexportation et des simulations ont été faites à partir des quantités que chacune d'elles projette de réexporter en 2013.

le Gouvernement a alors retenu, en tenant compte des réalités de la sous-région, de lever la suspension de la taxe en ce qui concerne les réexportations de produits pétroliers par voie maritime et de soutenir cette nouvelle activité par la fixation d'un taux spécifique de 1%,

applicable à tous les produits pétroliers réexportés, sans distinction du moyen de transport utilisé.

C'est pour mettre en œuvre cette décision, qu'il est proposé d'insérer dans la loi de finances le nouveau taux et la suppression de l'article 15 de loi de finances pour la gestion 2007.

Les mesures proposées par la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID)

Les mesures proposées par la DGID portent sur : (i) la modulation des taux d'impositions des obligations prévues par les dispositions de l'UEMOA à intégrer dans de la législation béninoise et (ii) les diverses modifications des articles du CGI. Ces mesures sont nouvelles.

- **Modification des articles 7 et 143 bis du CGI pour permettre le calcul de l'impôt minimum pour tout contribuable imposable à l'IRPP, dont le revenu net imposable n'excède pas 300 000 francs**

L'article 7 du Code Général des Impôts (CGI) exonère de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP), les personnes dont le revenu net imposable correspondant à leur situation de famille n'excède pas la somme de trois cent (300 000) mille francs alors que l'article 138 du CGI, dans ses dispositions taxe déjà au taux zéro la tranche de revenu net imposable comprise entre 0 et 300 000 francs.

De plus, une lecture croisée desdites dispositions et de celles figurant à l'article 137 du CGI, pose quelques difficultés d'application, notamment la détermination de l'impôt minimum. En effet, le contribuable peut se prévaloir de cette disposition (article 7 du CGI) pour s'opposer au paiement de l'impôt minimum, institué par l'article 137 du CGI, lorsque son activité dégage un revenu net global imposable inférieur à 300 000 francs.

La présente modification a donc pour objet de permettre le calcul de l'impôt minimum pour tout contribuable imposable à l'IRPP, dont le revenu net imposable n'excède pas 300 000 francs.

Dans le même ordre d'idées, l'article 143 bis ne fera plus mention de l'article 7 dans ses dispositions.

- **Modification de l'article 22 du CGI en vue d'exclure de la déduction de quote-part forfaitaire de 30%, les produits des titres émis par les Etats membres de l'UEMOA, les collectivités publiques et leurs démembrements**

Dans le cadre de l'application des dispositions des directives n°01/2008/CM/UEMOA du 28 mars 2008 portant harmonisation des modalités de détermination du résultat imposable des

personnes morales au sein de l'UEMOA et n°02/2010/CM/UEMOA du 30 mars 2010 portant harmonisation de la fiscalité applicable aux valeurs mobilières dans les Etats membres, les dispositions de l'article 22 du CGI ont exclu du bénéfice imposable à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, le revenu net des valeurs et capitaux mobiliers figurant à l'actif de l'entreprise et atteints de l'impôt sur le revenu au Bénin ou dans un Etat lié ou non avec le Bénin par une convention visant l'élimination des doubles impositions, ou exonérés de cet impôt par les textes en vigueur, mais à condition d'imputer au montant de ce revenu une quote-part des frais et charges fixée forfaitairement à 30% du montant du revenu.

Toutefois, les dispositions de l'alinéa 4 du même article excluent de cette déduction forfaitaire les revenus de certaines valeurs et capitaux mobiliers dont ne font pas partie les intérêts et produits des titres émis par les Etats membres de l'UEMOA, les collectivités publiques et leurs démembrements.

La modification intervient pour corriger cette insuffisance.

- **Création de l'article 73 bis du CGI en vue de définir le régime fiscal applicable aux revenus distribués par les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM)**

Les dispositions des articles 9 et 10 de la directive n°02/2010/CM/UEMOA du 30 mars 2010 portant harmonisation de la fiscalité applicable aux valeurs mobilières dans les Etats membres de l'UEMOA définissent le régime fiscal applicable aux revenus distribués par les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM).

Or, aucune disposition du Code Général des Impôts ne définit clairement le traitement fiscal desdits revenus.

La présente insertion d'article au CGI intervient pour combler ce vide.

- **Modification de l'article 88 du CGI en vue de le rendre conforme aux dispositions de l'article 5 de la directive n° 02/2010/CM/UEMOA du 30 mars 2010**

Aux termes des dispositions de l'article 5 de la directive n° 02/2010/CM/UEMOA du 30 mars 2010 portant harmonisation de la fiscalité applicable aux valeurs mobilières dans les Etats membres de l'UEMOA, les plus-values de cession des actions sont imposées à un taux ne pouvant excéder 7%.

Il est donc nécessaire de mettre les dispositions de l'article 88 du Code Général des Impôts en conformité avec celles de l'article 5 de la directive de l'UEMOA, notamment en ce qui concerne les plus-values dégagées lors des cessions de valeurs mobilières et perçues par des particuliers.

- **Modification de l'article 89 du CGI en vue d'intégrer dans la législation béninoise les modulations des taux d'imposition des obligations prévues par les dispositions de la directive n° 02/2010/CM/UEMOA du 30 mars 2010**

La directive n°02/2010/CM/UEMOA du 30 mars 2010, portant harmonisation de la fiscalité applicable aux valeurs mobilières dans les Etats membres de l'UEMOA, a défini le régime fiscal des revenus des actions et parts d'intérêts et a fixé le taux d'imposition de ces revenus entre 10 et 15% puis entre 2 et 7% lorsqu'ils sont distribués par les sociétés cotées sur une bourse des valeurs agréées par l'UEMOA.

Les revenus des obligations sont imposés au taux de 6% avec la faculté de fixer un taux inférieur lorsque les obligations ont une durée supérieure ou égale à cinq (5) ans et sont émises pour financer des interventions dans les secteurs jugés prioritaires dans les programmes de développement. Quant aux obligations émises par les Etats, les taux varient de 3% à 0% selon qu'elles ont une durée supérieure à 5 ans ou 10 ans.

La législation actuelle n'a prévu aucune modulation de taux en fonction de la durée des obligations comme le prévoit la directive.

Aussi, convient-il de mettre en conformité les dispositions de l'article 89 du CGI avec celles de l'article 8 de la directive n°02/2010/CM/UEMOA du 30 mars 2010 en ce qui concerne les plus-values dégagées lors des cessions d'obligations.

La présente modification vise à intégrer dans la législation béninoise ces modulations prévues par les dispositions communautaires.

- **Modification de l'article 115 du CGI pour apporter des précisions sur les charges de la propriété qui sont déductibles lors de la détermination du revenu net**

L'article 115 du CGI fait état des charges de la propriété déductible dans le cadre de la détermination du revenu net foncier. Mais une lecture approfondie des dispositions dudit article révèle des difficultés d'application.

La première est relative au sort des grosses réparations (agrandissement, reconstruction, etc.) qui ont un caractère d'investissement et qui ne peuvent, en réalité, être déduites au titre d'un seul exercice.

A ce niveau, la précision consistera à exclure expressément ces dépenses de la déduction, puisque la déduction forfaitaire de 30% prend en compte également les amortissements des grosses réparations.

La deuxième insuffisance est le manque de précision en ce qui concerne l'usage de la déduction forfaitaire (point « c ») en rapport avec le point « a » du même article. La déduction forfaitaire évoquée par le point « c » comprend les frais de gestion qui sont en principe pris en compte au niveau du point « a ». A cet effet, pour éviter le double-emploi, il convient de ne plus citer au point « c » les frais de gestion qui sont déjà pris en compte au point « a ».

La présente modification a pour but de corriger ces insuffisances.

- **Modification des articles 121, 133, 166, 197, 199, 239, 251, 253, 370, 927, 1009, 1018, 1084-5, 1084-13, 1085-A, 1085-F, 1085 ter, 1085 quater, 1096 bis, 1096 ter du CGI en vue de fixer à 30 jours le délai accordé aux contribuables pour souscrire certaines déclarations, déposer certains documents ou pour donner suite à toute notification émanant de l'administration des Impôts**

Les dispositions des articles 121, 133, 166, 197, 199, 239, 251, 253, 370, 927, 1009, 1018, 1084-5, 1084-13, 1085-A, 1085-F, 1085 ter, 1085 quater, 1096 bis, 1096 ter du Code Général des Impôts (CGI) fixent à vingt (20) jours le délai accordé aux contribuables pour souscrire certaines déclarations, donner suite à une mise en demeure, demande de renseignement, de justification ou d'éclaircissement relatifs aux déclarations souscrites et aux actes déposés, et d'une manière générale à toute notification de redressement, d'évaluation ou de taxation émanant de l'administration fiscale.

Dans la pratique, les contribuables éprouvent des difficultés à respecter ce délai.

C'est pour cette raison qu'il a été retenu d'accéder à la requête du secteur privé visant à modifier ces articles pour substituer au délai de vingt (20) jours un délai de trente (30) jours.

- **Modification de l'article 137 du CGI en vue de permettre le calcul de l'impôt minimum sur les produits encaissés en ce qui concerne les contribuables**

réalisant des revenus non commerciaux ayant opté pour la comptabilité d'engagement

Conformément aux dispositions de l'article 137 du Code Général des Impôts, le montant de l'impôt minimum dont sont redevables les contribuables réalisant des revenus industriels, commerciaux et non commerciaux, artisanaux et agricoles, ne peut être inférieur à 1% des produits encaissables.

Or, l'utilisation des produits encaissables pour la détermination de l'impôt minimum pour les contribuables réalisant des revenus non commerciaux est en contradiction avec la possibilité d'opter pour la comptabilité d'engagement.

C'est pour corriger cette incohérence, qu'il importe de modifier cet article pour permettre le calcul de l'impôt minimum sur les produits encaissés en ce qui concerne les contribuables réalisant ces revenus et ayant opté pour la comptabilité d'engagement.

La modification des dispositions de cet article prend en compte l'une des préoccupations du secteur privé portant sur la réforme de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques.

- **Modification de l'article 205 alinéa 4 du CGI en vue de renforcer la législation béninoise dans le cadre de la prévention des actes délictueux liés à la falsification des quittances de paiement de la Taxe Unique sur les Transports Routiers (TUTR)**

Face au progrès technologique, on assiste de nos jours à une recrudescence des actes délictueux liés à la falsification des quittances de paiement des impôts et taxes à travers des procédés modernes tels que la photocopie couleur, le scanner, etc. Ceci crée d'énormes manques à gagner à l'Etat.

En matière de TUTR, les cas sont légion et le Code Général des Impôts n'a prévu aucune sanction pécuniaire et pénale pour décourager ces pratiques.

Ainsi, toutes les personnes appréhendées pour fausses quittances et envoyées devant les tribunaux recouvrent leur liberté après trois ou six mois sans verser la moindre amende à l'Etat qui a subi d'énormes préjudices du fait de leur forfait.

C'est pour combler ce vide qu'il est jugé utile de renforcer la législation en instituant des sanctions pécuniaires et pénales en vue de dissuader les fraudeurs et les faussaires.

- **Modification de l'article 219 du CGI en vue d'inscrire les activités agricoles dans les activités imposables de plein droit à la TVA**

La loi n°2008-09 du 2 janvier 2009 portant loi de finances pour la gestion 2009 a modifié l'article 223 du CGI et y a inscrit, au nombre des activités imposables à la TVA par option, "les opérations réalisées par les entreprises agricoles", sans avoir inscrit au préalable les activités agricoles dans le champ des affaires imposables de plein droit prévues à l'article 219 du CGI tel que autorisé par l'article 4 alinéa 2 de la directive n°02/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998 portant harmonisation des législations des Etats membres en matière de TVA.

La modification intervient pour corriger cette insuffisance.

- **Modification de l'article 223 du CGI en vue de substituer le thème « activités agricoles » au thème « entreprises agricoles » dans le cadre de l'application de la TVA par option du redevable**

Dans la rédaction actuelle de l'article 223 nouveau du CGI, il est inscrit « les opérations réalisées par les entreprises agricoles ». Cette expression prise en l'état peut donner lieu à des difficultés de compréhension et d'interprétation.

En effet, le thème « activités agricoles » ne signifie pas forcément « opérations réalisées par les entreprises agricoles ».

La modification a pour but d'apporter la précision nécessaire.

- **Modification de l'article 224 nouveau du CGI en vue d'intégrer les activités agricoles, le gaz domestique et les locations d'immeuble nu à usage d'habitation dans la liste des biens et opérations exonérés de la TVA**

L'article 224 nouveau du CGI aborde dans un cadre général la question relative aux exonérations de la TVA sans avoir inclus dans les champs desdites exonérations les activités agricoles avant leur imposition par option.

En outre, la liste des exonérations prévue par l'article 224 nouveau du Code Général des Impôts (CGI) n'intègre pas certains produits ou opérations pourtant exonérés par l'article 21 nouveau de la directive n° 02/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant modification de la directive n°02/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998 portant harmonisation des législations

des Etats membres en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA). IL s'agit notamment du gaz à usage domestique et des locations d'immeuble nu à usage d'habitation.

La modification a pour but de mettre en conformité les dispositions du CGI avec celles de la directive et de prendre surtout en compte la préoccupation actuelle des ménages liée à la cherté du prix du gaz.

- **Modification de l'article 245 du CGI en vue d'exiger dans les pièces constitutives du dossier de remboursement de crédit de TVA, la production des titres d'exportation prévus à l'article 15 de l'annexe II au Règlement n°09/2010/CM/UEMOA du 1^{er} octobre 2010**

Le remboursement des crédits de TVA est réservé aux producteurs, aux exportateurs assujettis qui réalisent pour plus de la moitié de leur chiffre d'affaires annuel à l'exportation ou à des investisseurs qui acquièrent des biens d'investissement ouvrant droit à déduction pour une valeur supérieure à 40 millions de FCFA TTC et enfin aux assujettis agréés au Code des Investissements.

Pour le bénéfice du remboursement, concernant les exportateurs, il est observé que les pièces constitutives du dossier de remboursement ne permettent pas à l'administration fiscale d'avoir toute la traçabilité des opérations d'exportation.

Afin de renforcer et de sécuriser le dispositif existant en matière de remboursement de TVA, il est proposé d'exiger également dans les pièces constitutives du dossier de remboursement, la production des titres d'exportation prévus à l'article 15 de l'annexe II au Règlement n°09/2010/CM/UEMOA du 1^{er} octobre 2010, relatif à la domiciliation dans une banque de l'intégralité des sommes provenant des ventes à l'étranger.

- **Modification des articles 225 nouveau et 293-2 nouveau du CGI en vue d'inclure dans les opérations assimilées à de l'exportation et taxées au taux zéro (0), les prestations de services directement liées aux opérations du marché financier et d'exonérer de la Taxe sur les Activités Financières (TAF), lesdites prestations de services**

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 12 de la directive n°02/2010/CM/UEMOA du 30 mars 2010 portant harmonisation de la fiscalité applicable aux valeurs mobilières dans les Etats membres de l'UEMOA, il s'avère nécessaire de procéder à la modification des dispositions de l'article 225 nouveau du CGI d'une part, en vue d'inclure

dans les opérations assimilées à de l'exportation et taxées au taux zéro (0), les prestations de services directement liées aux opérations du marché financier et effectuées par les intermédiaires financiers agréés par le Comité Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et de l'article 293-2 nouveau du CGI d'autre part, en vue d'exonérer de la Taxe sur les Activités Financières (TAF), les prestations de services directement liées auxdites opérations.

- **Modification des dispositions des articles 263 bis nouveau, 274 nouveau du CGI et création des articles 280 nouveau-12 à 280 nouveau-16 du même Code en vue d'augmenter les taux de la taxe sur les boissons, taxe sur les produits de parfumerie et cosmétiques, taxe sur les véhicules de tourisme dont la puissance est égale ou supérieure à 13 chevaux**

La récession économique de ces dernières années qui perdure, a obligé les principaux Partenaires Techniques et Financiers qui soutiennent les programmes de santé publique du Bénin, à réduire de façon drastique leurs appuis financiers au titre de la lutte contre les différentes pathologies que sont le Paludisme, la Tuberculose, et le SIDA.

Le Ministère de la Santé est par conséquent confronté à des difficultés pour le financement des stratégies retenues par les programmes en charge des maladies prioritaires (Paludisme, Tuberculose, SIDA), la transfusion sanguine, les maladies tropicales négligées et la mise en place de l'Agence Nationale pour l'Assurance Maladie (ANAM).

Aussi, la contribution du Budget National pour la gestion de ces programmes se révèle-t-elle largement insuffisante au point où les structures sanitaires en charge du suivi de ces pathologies signalent régulièrement des ruptures en médicaments, en consommables médicaux et réactifs.

Face à ce tableau peu reluisant, le Gouvernement a décidé de prospector des financements innovants pour la poursuite efficace des différents programmes de santé et l'institution du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU).

Les réflexions menées sur la question, ont permis au Gouvernement d'opter pour la mobilisation de ressources complémentaires afin de réduire le déficit de financement constaté dans le domaine de la santé au Bénin.

En vue de mettre en œuvre cette option, il est proposé d'insérer dans le projet de loi de finances gestion 2013, l'institution de la Taxe de Solidarité pour la Santé (TSS) dont le champ d'application couvre les communications GSM, les achats de billets d'avion et certains produits soumis au droit d'accises et dont les taux actuellement en vigueur n'atteignent pas le plafond fixé par les textes communautaires.

- **Modification de l'article 392 du CGI en vue de préciser la partie devant accomplir les formalités d'enregistrement en cas de contrat de bail entre l'Etat et les privés**

Les dispositions de l'article 392 du CGI stipulent, entre autres, que le droit d'enregistrement de tous les actes autres que ceux civils et judiciaires sera supporté par les parties auxquelles il profitera, lorsque dans ces divers cas il n'aura pas été stipulé de dispositions contraires dans les actes.

Dans le contrat de bail où l'Etat est partie, c'est le cocontractant qui enregistre dans les faits le contrat. Pour renforcer cette pratique et éviter toutes autres interprétations, il s'avère nécessaire de l'indiquer de manière expresse dans les dispositions du Code.

La présente mesure vient légaliser cette pratique en confirmant la partie devant accomplir ladite formalité.

- **Modification de l'article 716 du CGI en vue de réviser à la hausse le droit de timbre sur les dépôts d'espèces dans les banques et institutions financières ou autres**

Le tarif du droit de timbre et de timbre-quittance sur les dépôts d'espèces dans les banques et institutions financières ou autres, fixé à 10 francs CFA et 25 francs CFA depuis les années 1970, est aujourd'hui dépassé en raison de l'érosion monétaire. C'est pour cela qu'il est proposé de le porter à 50 francs CFA et 100 francs CFA.

De plus, cette modification est devenue une nécessité puisque dans la pratique, le placement des timbres de petite valeur fiscale pose d'énormes problèmes de monnaie.

Enfin, la modification permettra d'augmenter les recettes issues du droit de timbre.

- **Modification des articles 890 et 938 du CGI en vue de dispenser du paiement des droits d'enregistrement et de timbre, ainsi que des droits de publicité foncière et hypothécaire, les actes de location vente ou de vente d'immeubles bâtis dont les prix n'excèdent pas vingt (20) millions de FCFA hors taxe construits par les personnes physiques ou morales qui se consacrent avec l'agrément et sous le contrôle de l'administration au développement de l'habitat économique et social**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de réduction de la pauvreté, le Gouvernement a lancé le 24 novembre 2008, un programme triennal de construction de dix mille (10 000) logements économiques, en vue de faciliter l'accès du plus grand nombre de béninois à un logement décent et à moindre coût.

Mais la subvention prévue par l'Etat a été limitée par le relevé n°14 des décisions du Conseil des Ministres du 07 avril 2009.

L'Agence Foncière de l'Habitat (AFH) chargée de réaliser le programme ayant achevé deux mille cent (2 100) logements a lancé leur commercialisation sur la base des prix fixés par décision gouvernementale n° 45/PR/SGG du 18 janvier 2011, objet des délibérations du Conseil des Ministres en sa séance du 1er décembre 2010.

Les prix de cession autorisés par le Gouvernement n'ayant pas tenu compte des frais de crédit immobilier et des frais de cession et de transfert de propriété qui sont venus rendre plus chers que prévu les logements, la Directrice de l'AFH a négocié et obtenu des partenaires une réduction importante des frais qui devraient leur être versés.

Par conséquent, il est indiqué pour maintenir le prix déjà fixé par le Gouvernement et préserver ainsi le caractère social du programme, que l'Etat consente un effort supplémentaire en renonçant aux droits d'enregistrement et de timbre, ainsi qu'au droit de publicité foncière et hypothécaire.

C'est pour consacrer ce privilège fiscal au profit des acquéreurs des logements économiques et sociaux qu'il est procédé à son insertion au CGI.

- **Modification de l'article 1084-17 du CGI pour prendre en compte tous les produits des impôts et taxes omis dans le cadre de la généralisation du Coût Administratif de l'impôt**

Dans la loi de finances, gestion 2012, il est constaté que la mesure de généralisation du coût administratif n'a pas pris en compte tous les impôts et taxes perçus au profit des collectivités territoriales. C'est pour corriger cette insuffisance qu'il est proposé une reformulation de l'article 1084-17.

- **Modification de l'article 1096 quater du CGI pour corriger une erreur matérielle qui s'est glissée dans la rédaction de cet article**

En effet, au lieu de citer l'article 258 du CGI qui met l'entreprise en demeure de tenir une comptabilité régulière comportant des livres obligatoires, dans la disposition de l'article 1096 quater d, c'est l'article 252 qui impose à l'entreprise une autre obligation qui a été cité.

La modification intervient pour corriger l'erreur.

Les mesures proposées par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)

- **Instauration au sein des ministères et institutions de l'Etat, des régies de recettes dans le cadre de la perception des divers droits, frais et redevances par les services intermédiaires de recettes**

Il est constaté que des services administratifs et techniques de l'Etat perçoivent en leur sein, des droits, frais et redevances qui ne sont ni reversés au Trésor Public, ni retracés dans les documents budgétaires de l'Etat. Cette situation a fait l'objet d'observations de la juridiction des comptes lors de l'examen des différents comptes de gestion de l'Etat. Le Ministère en charge des finances a donc initié un projet de réforme de ces entités qui constituent les services intermédiaires de recettes.

La présente mesure constitue une action à mettre en œuvre en vue de la maîtrise des services intermédiaires de recettes, en attendant le rapport final du comité ad hoc qui a été installé à cet effet.

- **Modification des dispositions de l'article 9 de la loi n° 2007-33 du 02 janvier 2008 portant loi de finances, gestion 2008, modifiant les dispositions de l'article 13 de la loi n°2006-24 du 28 décembre 2006 portant loi de finances, gestion 2007 en vue de porter le tarif de la taxe à l'embarquement de dix mille (10 000) FCFA à vingt mille (20 000) FCFA par passager embarquant**

Conformément aux dispositions de l'article 1er du décret n°86-352 du 09 septembre 1986, portant institution d'une taxe à l'embarquement à l'Aéroport International de Cotonou, il est institué en République du Bénin une taxe à l'embarquement à l'Aéroport International de Cotonou.

Aux termes des articles 2 et 3 du décret cité ci-dessus, le montant de la taxe est fixé à deux mille cinq cents (2 500) FCFA par passager et son produit reversé dans un compte bancaire, est destiné au financement de la promotion du tourisme.

En vue de se conformer aux dispositions de l'article 98 de la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin qui stipulent que «les règles concernant l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toute nature sont du domaine de la loi », les dispositions relatives à la taxe à l'embarquement ont été insérées à l'article 13 de la loi n°2006-24 du 28 décembre 2006 portant loi de finances, gestion 2007 et les modalités de sa répartition ont été précisées par l'arrêté n°2007-1146/MEF/DC/SGM/DGTCP/RGF du 17 octobre 2007. Par la suite, ces dispositions ont été reprises par l'article 9 de la loi n° 2007-33 du 02 janvier 2008 portant loi de finances, gestion 2008 et les modalités de recouvrement de la taxe y ont été précisées.

Dans le but de renforcer la contribution des recettes non fiscales au budget de l'Etat, il est proposé de modifier les dispositions de l'article 9 de la loi n° 2007-33 du 02 janvier 2008 portant loi de finances, gestion 2008, en vue de relever le tarif de la taxe à l'embarquement, pour le porter de dix mille (10 000) FCFA à vingt mille (20 000) FCFA par passager embarquant.

- **Modification des dispositions de l'article 10 de la loi n°2011-43 du 27 décembre 2011 portant loi de finances, gestion 2012 en vue de soumettre uniquement la dividende attribuée à l'Etat à l'impôt sur le revenu**

Dans la disposition de l'article 10 de la loi n°2011-43 du 27 décembre 2011 portant loi de finances, gestion 2012, la part reversée au Trésor Public au titre de l'impôt sur le revenu assis sur le revenu des valeurs mobilières est calculée par erreur sur le montant restant après la constitution des réserves légale et extraordinaire, au lieu du montant attribué au seul actionnaire qu'est l'Etat.

La modification de cet article intervient pour corriger cette erreur.

- **Modification du tarif de la taxe sur les nuitées**

La taxe sur les nuitées est instituée par la loi n°97-014 du 02 janvier 1997, portant création de la taxe sur les nuitées dans les hôtels et établissements assimilés en République du Bénin et est destinée à financer le développement du tourisme. Son montant fixé à cinq cents (500) francs CFA par nuitée et par chambre est incorporé à la facture du client et perçu par l'établissement qui l'a hébergé pour le compte du Trésor.

Le secteur du tourisme est le quatrième (4ème) pôle de développement du Bénin et il urge, face à la rareté des ressources extérieures pouvant accompagner son développement, que plus de ressources internes soient mobilisées.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé de modifier les dispositions de la loi n°97-014 du 02 janvier 1997, portant création de la taxe sur les nuitées dans les hôtels et établissements assimilés en République du Bénin, pour fixer le tarif de la taxe à mille (1 000) francs CFA par nuitée et par chambre.

- **Modification des dispositions de l'article 9 de la loi n°2010-01 du 1er janvier 2010 portant loi de finances, pour la gestion 2010 pour augmenter le montant de la redevance sur les GSM internationales entrants**

En vue de mobiliser des ressources supplémentaires au profit du budget général de l'Etat, il est proposé d'augmenter le montant de la redevance sur les communications internationales GSM entrant.

2. Grandes masses du Budget 2013

La politique budgétaire pour l'année 2013 s'inscrit dans la Vision du Gouvernement de mobiliser les ressources et d'engager des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des objectifs de croissance soutenue et de réduction de la pauvreté.

Ainsi, les recettes totales devraient connaître une hausse de 8,0% en 2013 par rapport au Budget 2012, pour s'établir à 767,0 milliards FCFA. Cette hausse des recettes totales serait tirée aussi bien par les recettes fiscales que les recettes non fiscales

Ces prévisions de recettes s'établissent par Administration Financière comme suit :

- la Douane : 356 milliards FCFA contre 334,0 milliards FCFA en 2012, soit une hausse de 6,6% ;
- les Impôts : 329 milliards FCFA contre 297,4 milliards FCFA en 2012, soit une hausse de 10,6% ;
- le Trésor : 50,1 milliards FCFA contre 48,7 milliards FCFA en 2012, soit une hausse de 2,9%.

Tableau 8: Prévisions des recettes (en milliards FCFA)

	Réalisations 2011	Prévisions 2012	Prévisions 2013	Variations 2012/2011(%)	Variations 2013/2012(%)
Budget National	605,6	680,1	735,1	12,3	8,1
DGDDI	261,2	334,0	356,0	27,9	6,6
DGID	273,5	297,4	329,0	8,7	10,6
DGTCP	70,9	48,7	50,1	-31,3	2,9
Autres recettes	28,35	29,9	31,9	5,5	6,6
FNRB	20,6	22,2	24,2	7,8	9,0
CAA	4,05	4,0	4,0	-1,2	0,0
FR	3,7	3,7	3,7	0,0	-0,6
BUDGET GENERAL (HORS CST)	633,95	710	767,0	12,0	8,0

Source: DGE -DGB / MEF, octobre 2012

S'agissant des autres recettes, les prévisions pour 2012 s'établissent à 31,9 milliards FCFA en hausse de 6,6% par rapport à 2011. Cette hausse serait imputable à l'augmentation attendue des recettes du Fonds National des Retraites du Bénin de 9,0% par rapport à 2011.

Pour l'exercice 2012, les prévisions de dépenses budgétaires (Hors CST) s'établissent à 1.009,8 milliards FCFA contre 965,2 milliards FCFA, en hausse de 4,6% par rapport à l'exercice 2011. Cette hausse des dépenses totales serait imputable dans une large mesure aux dépenses courantes et aux dépenses relatives à la dette publique. En effet, les dépenses courantes connaîtront une hausse de 5,2% par rapport à l'exercice 2012 en lien avec un accroissement de 5,7% des dépenses de personnel et de 10,8% des dépenses de transfert.

S'agissant de la dette publique, elle connaîtrait une hausse de 12,3% par rapport à 2012.

Tableau 9: Prévisions des dépenses budgétaires pour 2013 (en milliards FCFA)

	Réalisations 2011	Prévisions 2012	Prévisions 2013	Variations 2012/2011(%)	Variations 2013/2012(%)
DEPENSES COURANTES	452,0	542,8	571,0	20,1	5,2
Dépenses de personnel	253,2	287,7	304,1	13,6	5,7
Dépenses de fonctionnement	89,3	111,5	107,9	24,9	-3,2
Dépenses de transfert	109,5	143,5	159,0	31,1	10,8
DETTE PUBLIQUE	43,8	98,3	110,4	124,5	12,3

DEPENSES EN CAPITAL	215,5	272,4	272,9	26,4	0,2
Ressources intérieures	107,5	125,6	143,0	16,8	13,9
Ressources extérieures	108	146,772	129,9	35,9	-11,5
AUTRES BUDGETS	29,1	51,7	55,5	77,7	7,4
FNRB	19,8	40,8	44,5	106,1	9,1
CAA	0,8	1,9	2,0	137,5	5,3
Fonds Routier	8,5	9,0	9,0	5,9	0,0
BUDGET GENERAL HORS CST	740,4	965,2	1009,8	30,4	4,6

Source: DGE -DGB / MEF, octobre 2012

Les dépenses en capital quant à elle, connaîtraient une hausse de 0,2% en lien avec une amélioration de la contribution budgétaire de 13,9%.

Pour ce qui est des dépenses des Autres Budgets, elles connaîtront une hausse de 7,4% par rapport à 2012.

3. Equilibre général de la Loi de Finances 2013

Les ressources de la Loi de Finances pour la gestion 2013, les plafonds des charges et l'équilibre qui en résulte sont contenus dans le tableau ci-après :

Tableau 10: Equilibre général de la Loi de Finances, gestion 2013 (en millions FCFA)

OPERATIONS	RESSOURCES		CHARGES		SOLDES	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF	737 479	794 500	995 249	1 039 914	-257 770	-245 414
<i>I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT</i>	<i>709 979</i>	<i>767 000</i>	<i>965 182</i>	<i>1 009 847</i>	<i>-255 203</i>	<i>-242 847</i>
1 - Budget des institutions et ministères	680 100	735 100	894 082	936 947	-213 982	-201 847
a - Recettes des régions	680 100	735 100			680 100	735 100
b - BIAC	0	0			0	0
c - Dépenses ordinaires hors arriérés			621 719	664 047	-621 719	-664 047
d - Dépenses en capital			272 363	272 900	-272 363	-272 900
2 - Budget annexe	22 200	24 221	40 800	44 500	-18 600	-20 279
- Fonds national de retraites du Bénin	22 200	24 221	40 800	44 500	-18 600	-20 279
3 - Autres budgets	7 679	7 679	10 900	11 000	-3 221	-3 321
a - Caisse autonome d'amortissement	4 000	4 000	1 900	2 000	2 100	2 000
b - Fonds routier	3 679	3 679	9 000	9 000	-5 321	-5 321
4- Variation nette des arriérés			19 400	17 400	-19 400	-17 400
II - COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE	27 500	27 500	30 067	30 067	-2 567	-2 567
- Compte SYDONIA			2 567	2 567	-2 567	-2 567
- Compte Opération Maintien Paix à l'Extérieur	12 000	12 000	12 000	12 000	0	0
- Compte éducation (appui ciblé)	15 500	15 500	15 500	15 500	0	0
B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE	20 864	1 560	21 300	4 580	-436	-3 020
I - COMPTES DE PRÊT	1 614	560	2 300	580	-686	-20
II - COMPTES D'AVANCE	19 250	1 000	19 000	4 000	250	-3 000
SOUS-TOTAL	758 343	796 060	1 016 549	1 044 494	-258 206	-248 434
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA LOI DE FINANCES					0	0
C - FINANCEMENT DU DEFICIT	258 206	248 434			258 206	248 434
D - RESSOURCES INTERIEURES EXCEPTIONNELLES	65 114	60 325				
1- RESSOURCES EXCEPTIONNELLES DE TRESORERIE	65 114	46 325				
2- AUTRES RESSOURCES EXCEPTIONNELLES (TIRAGE FMI)	0	14 000				
E - RESSOURCES EXTERIEURES (FINANCEMENT)	193 092	188 109				
I- DONS PROJETS	93 466	62 300				
II- PRETS PROJETS	53 306	67 600				
III- ALLEGEMENTS DE LA DETTE	25 520	26 209				
IV AIDES BUDGETAIRES	20 800	32 000				
TOTAL GENERAL	1 016 549	1 044 494	1 016 549	1 044 494		

Source : DGB/MEF octobre 2012

Par rapport aux ressources intérieures, la Loi de Finances dégage un déficit de 248,434 milliards FCFA.

Il se dégage un besoin de financement qui sera couvert de la manière suivante :

- Ressources exceptionnelles de trésorerie.....46,325 milliards FCFA ;
- Autres ressources exceptionnelles (Tirage FMI).....14,000 milliards FCFA ;
- Dons projets.....62,300 milliards FCFA ;
- Prêts projets67,600 milliards FCFA ;
- Allègement de la dette..... 26,209 milliards FCFA ;
- Aides budgétaires.....32,000 milliards FCFA.

CONCLUSION

L'économie mondiale a fléchi au premier semestre 2012. Ce fléchissement influencera principalement sur la croissance nationale annuelle en 2013. Sous l'hypothèse d'une part, que la situation financière dans la périphérie de la zone euro s'améliore progressivement jusqu'à la fin de 2013 par rapport à juin 2012 et d'autre part, que la législation américaine actuelle, qui prévoit une nette réduction obligatoire du déficit fédéral sera modifiée de manière à éviter une forte contraction budgétaire à court terme, le FMI prévoit une croissance de 4,0% en 2013 contre 3,5% en 2012.

Au plan national, avec les réformes dans le secteur agricole (la mise en place des intrants spécifiques pour la production vivrière, l'aménagement et la mise en valeur des vallées, l'implication de l'Etat dans la filière coton, la mécanisation agricole) et dans le secteur des services (la mise en service des deux quais concédés au groupe Bolloré, l'amélioration de la compétitivité du Port de Cotonou), le taux de croissance économique devrait se situer à 3,5% en 2012.

En 2013, les objectifs retenus dans le projet de budget restent conformes avec l'orientation économique quinquennale 2012-2016 du Gouvernement axée sur le développement de l'entreprise et de l'initiative privée dont les points d'application annuel sont : **i) le renforcement du capital humain et des infrastructures de soutien à la production ; ii) la modernisation de l'agriculture et la promotion de l'agro-industrie ; iii) le développement local.**

La mise en œuvre effective des orientations de politique économique pour 2013 permettra de mettre l'économie béninoise sur un sentier de croissance accéléré et durable, indispensable à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Dans ce cadre, il est attendu un taux de croissance économique de 4,5% dans un environnement non inflationniste, avec un taux d'inflation de 2,8%, inférieur au seuil communautaire de 3%.

Les ressources intérieures (hors CST) attendues pour 2013 se chiffrent à 767 milliards FCFA contre 710 milliards FCFA prévus au budget 2012, soit une baisse 8,0%. Les dépenses inscrites au budget 2013 se chiffrent à 1 009,8 milliards FCFA contre 965,2 milliards FCFA en 2012, soit une baisse de 4,6%. Il se dégage un déficit de 242,8 milliards FCFA que le Gouvernement compte financer aussi bien avec des ressources extérieures que des ressources intérieures exceptionnelles.

La mise en œuvre effective des orientations de politique économique pour 2013 permettra de mettre l'économie béninoise sur un sentier de croissance accéléré et durable, indispensable à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Cependant, des incertitudes sont susceptibles de remettre en cause les prévisions réalisées. Elles sont relatives à la survenance de problèmes climatiques, notamment, les inondations, la persistance de la hausse des cours du pétrole, la flambée des prix des denrées alimentaires et à la possibilité d'une nouvelle suppression des subventions à l'essence au Nigérian sur le carburant. Il est donc nécessaire de prendre dès à présent les dispositions idoines pour limiter les inconvénients possibles de ces chocs exogènes.